

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

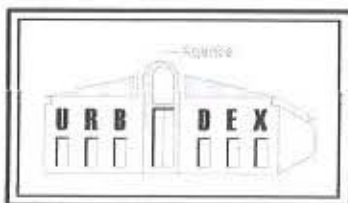


REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But - Une Foi

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SOFARA ET ENVIRONS



RAPPORT DEFINITIF
Avril 2007



BUREAU D'ETUDES : AGENCE URBADEX
SEMA – Gexco, Badalabougou BP. E 2493 Bamako
Tél. 223 71 87/223 71 86 Fax:222 98 98

SOMMAIRE	Page
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	4
3. OBJECTIFS DU SDU.....	5
 PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	 6
 I- PERIMETRE D'URBANISATION	 7
1.1- Présentation.....	7
1.2- Raisons du choix.....	7
II- HISTORIQUE DE LA VILLE	8
III- EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE	9
3.1- Evolution du site.....	10
3.1.1- Période pré - coloniale	10
3.1.2- Période coloniale.....	10
3.1.3- Période post-coloniale.....	10
3.2- Occupation du site.....	10
3.2.1- Zones d'habitat.....	10
3.2.2- Zones d'activités.....	12
3.2.3- Armature verte.....	12
3.3- Analyse du site	13
3.3.1- Aspects physiques	13
3.3.2- Contraintes	16
3.3.3- Problématique foncière	16
 IV- DEMOGRAPHIE	 17
4.1- Composition de la population	17
4.2- Structure de la population.....	17
4.3- Mouvements migratoires	19
4.4- Taux d'accroissement et projection de la population	19
V- ECONOMIE	20
5.1- Secteur primaire.....	20
5.1.1- Agriculture	21
5.1.2- Elevage	21
5.1.3- Pêche.....	22
5.1.4- Ressources forestières.....	22
5.1.5- Atouts et faiblesses du secteur primaire	23
5.2- Secteur secondaire.....	23
5.2.1- Artisanat	23
5.2.2- Industrie.....	23
5.2.3- Atouts et faiblesses du secteur secondaire	24
5.3- Secteur tertiaire.....	24
5.3.1- Services	24
5.3.2- Tourisme	24
5.3.3- Commerce	25
5.3.4- Transport	25
5.3.5- Atouts et faiblesses du secteur tertiaire	25
VI- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	28
6.1- Voirie.....	28
6.1.1- Voirie classée.....	28
6.1.2- Voirie non classée	28
6.1.3- Ouvrages d'art.....	29



6.2- Réseaux Divers	31
6.2.1- Alimentation en eau	31
6.2.2- Réseau d'électricité.....	32
6.2.3- Télécommunications et poste	32
6.3- Environnement	34
6.3.1- Assainissement	34
6.3.2- Situation de l'écosystème.....	34
 VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS	 37
7.1- Equipements administratifs	37
7.2- Equipements scolaires	37
7.3- Equipements socio - sanitaires	40
7.4- Equipements commerciaux	42
7.5- Equipements sportifs et culturels	43
7.6- Equipements touristiques et de loisirs	43
7.7- Equipements culturels	43
7.8- Equipements de sécurité	44

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION 47

I. ZONAGE 48

1.1- Zones d'habitat	48
1.1.1- Zones d'habitat existantes.....	48
1.1.2- Zones d'extension de l'habitat.....	48
1.2- Zones d'activités	50
1.2.1- Zone de bureaux.....	50
1.2.2- Zone scolaire.....	50
1.2.3- Zone commerciale.....	50
1.2.4- Zone industrielle.....	50
1.2.5- Zone d'hydrocarbures.....	50
1.2.6- Zone artisanale	50
1.2.7- Zone de maraîchage.....	50
1.2.8- Zone de douanes et d'entrepôts	50
1.2.9- Zone hôtelière	50
1.2.10- Zone de garage.....	50
1.2.11- Zone militaire	50
1.2.12- Zone de cultures.....	50
1.3- Armature verte	51
1.4- Réserves foncières	51

II. VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT 52

2.1- Voirie	52
2.1.1- Maillage.....	52
2.1.2- Voies à aménager	52
2.1.3- Voies à créer	53
2.1.4- Ouvrages d'art.....	54
2.2- Réseaux Divers	54
2.2.1- Alimentation en eau potable.....	54
2.2.2- Electrification.....	54
2.2.3- Télécommunications.....	55
2.3- Environnement	55
2.3.1- Assainissement	55
2.3.2- Préservation de la nature.....	56

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES 57



3.1- Equipements administratifs.....	57
3.2- Equipements socio - sanitaires.....	57
3.3- Equipements scolaires.....	58
3.4- Equipements commerciaux.....	58
3.5- Equipements touristiques et de loisirs.....	59
3.6- Equipements sportifs et culturels.....	59
3.7- Equipements culturels.....	60
3.8- Equipements de défense et de sécurité.....	60
3.9- Equipements de transport.....	61
IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	63
V. STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA	64
5.1- Stratégie institutionnelle.....	64
5.2- Stratégie foncière.....	64
5.3- Stratégie financière.....	64
5.4- Stratégie sectorielle.....	65
VI. PHASES D'APPLICATION DU SCHEMA	66
VII. RECOMMANDATIONS	69
VIII. ANNEXES	70





INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

L'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Sofara est justifiée par :

- le contexte de la décentralisation;
- la volonté du Gouvernement du Mali
- la dynamique propre de la ville.

➤ **Contexte de la décentralisation.**

La commune de Fakala dans le cercle de Djenné, est l'une des 703 communes du pays. Elle compte 30 villages dont Sofara chef lieu de commune.

Les textes de la décentralisation donnent aux communes leur autonomie tout en élargissant leurs compétences, notamment en matière d'urbanisme et/ou d'aménagement. En effet, selon l'article 14 de la loi 95- 034 portant code des collectivités territoriales en République du Mali, le conseil communal délibère sur les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel.

➤ **Volonté du Gouvernement du Mali**

La volonté du Gouvernement du Mali d'inscrire l'aménagement du territoire dans sa politique de développement pour une mise en cohérence de l'ensemble des secteurs

➤ **Dynamique propre de la ville.**

Située au bord du fleuve Bani et à environ 3 km de la route nationale n°6 (RN6), la ville de Sofara connaît depuis quelques années un développement économique important à cause de ses activités agro-pastorales.

Le statut de chef lieu de commune, et la présence de plusieurs services administratifs dont les bureaux du Sous Préfet, font de Sofara une destination privilégiée pour les populations des villages et communes environnantes, qui y arrivent pour la satisfaction de services liés à l'administration, à la santé et à l'éducation.

La foire de la ville est en outre d'une grande importance tant au niveau communal, régional, national qu'international.

La ville de Sofara est une zone d'attente et de traversée du bétail en transhumance pour les bourgoutières.

Compte tenu de ce qui précède, le développement de la ville doit donc être repensé pour l'adapter au nouveau contexte socio- économique et culturel. C'est pourquoi, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme dans son plan d'action pour 2006 a prévu l'élaboration du SDU de Sofara.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

*** Phase préliminaire :**

Elle a porté sur :

- une prise de contact avec les différents acteurs de Bamako, Mopti, Djenné et Sofara afin de définir une forme de collaboration pour mieux réussir la mission ;
- une visite de terrain suite à la publication de la décision portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du SDU, a permis de prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières, de rechercher la documentation disponible et de rechercher les différentes données se rapportant au site ;

- une visite guidée de la ville et l'établissement de la liste provisoire des participants à l'atelier ;
- les travaux de topographie pour l'établissement du fonds de plan de Sofara et environs.

*** Phase du séminaire- atelier :**

L'approche participative a été la méthodologie utilisée.

Ce séminaire atelier a regroupé pendant dix jours les services techniques, l'administration, la société civile, les élus locaux et le bureau d'études. Les travaux se sont déroulés en deux grandes étapes. Dans la première étape il a été dressé un état des lieux de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ainsi, les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin d'établir un diagnostic de la ville.

Dans la seconde étape, à la lumière du diagnostic, il a été proposé les différentes solutions pour les aménagements, et la répartition des coûts entre les différents partenaires. Enfin les stratégies d'application du schéma ont été élaborées.

L'atelier a été organisé et animé par le bureau d'études « URBADEx » sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU ont été également conviées (DRUH, DRACPN, IGM, DR PSIAP, DRDC).

Après une réunion plénière organisée à la fin des travaux, le document issu du séminaire a été soumis à l'adoption du Conseil Communal puis adopté par délibération N°00 / 008 / CRF du 07 octobre 2006. Cette délibération a été approuvée par la décision N° 00 / 93 / PDJ du 09 octobre 2006.

3. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

*** Objectif Global :**

Le Schéma Directeur d'Urbanisme vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de ladite localité pour un horizon de vingt (20) ans. Le Schéma ainsi élaboré est toutefois révisable tous les cinq (05) ans, suivant les exigences du développement socio-économique de la localité.

*** Objectifs spécifiques :**

Les principaux objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme sont :

- une meilleure gestion de l'espace urbain;
- une meilleure organisation des activités;
- une meilleure répartition des équipements collectifs ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement ;



PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT



I- PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1-Présentation :

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Sofara est un polygone irrégulier qui délimite une superficie totale de 33,12 km². Les sommets du polygone sont les 10 villages suivants : Kaka, Kankéléna, Kombaka, Montorobougou, Biba, Goundaka, Guidiowel, Abdoukarim, Diaba Allaye, Diaba Peulh.

La ville de SOFARA est située à 4°14 de longitudes Ouest et 14°01 de latitude Nord.

Les distances des villages à SOFARA, et leurs coordonnées géographiques sont indiquées dans le tableau N° 1 ci – après.

Tableau n°1 : Coordonnées géographiques des localités du périmètre d'urbanisation et distances qui les séparent de Sofara.

N°	Localité	Coordonnées géographiques		Distance de la localité par rapport à Sofara (en km)
		Longitude Ouest	Latitude Nord	
1	Kaka	4,24°	14,02°	1,5
2	Kankéléna	4,23°	14,00°	2
3	Kombaka	4,24°	13,97°	8
4	Montorobougou	4,24°	14,04°	2
5	Biba	4,24°	14,05°	3,5
6	Goundaka	4,18°	14,07°	27
7	Guidiowel	4,20°	14,07°	5
8	Abdoukarim	4,17°	14,10°	8
9	Diaba allaye	4,20°	14,00°	3,5
10	Diaba Peulh	4,20°	14,02°	2,5

Source : Enquêtes du Consultant

1.2-Raisons du choix :

La ville de Sofara et les villages inclus dans le périmètre d'urbanisation sont liés par des relations socio-économiques et culturelles très fortes. En effet, la ville de Sofara dépend d'une part de son hinterland pour la satisfaction de ses besoins en denrées alimentaires, d'autre part Sofara satisfait en partie les besoins de ces villages en produits manufacturés, équipements agricoles et divers services.





II- HISTORIQUE DE LA VILLE

Sofara serait créée au XVIIIème Siècle. D'après la tradition orale, Alpha Kaka ASCOFARE venant du Sahel, accompagné de sa famille et de ses talibés, s'installa au bord du fleuve Bani à côté des bozos pêcheurs. Ses descendants, voyant l'exiguïté du campement, traversèrent le Yamé avec la permission des markas de Diaba peul pour aller s'installer au bord d'une grande mare appelée N'gnoïmerou. Le village prend le nom de N'gnoïmé. Les razzias bambaras et les luttes intestines entre peuls et toucouleurs ont fait que les ASCOFARE ont replié vers Kandara dans l'actuelle commune de Mougna. N'gnoïmé fut alors occupé par les bambara (Diarra et Boré). Avec la crue abondante le site fut déplacé à l'emplacement actuel de Sofara. L'ancien site est désormais appelé Sofaraba

Le nom de Sofara qui serait une déformation du nom ASCOFARE en bambara ou Kaka en peul aurait été donné au campement par Alpha Kaka ASCOFARE qui devint le logeur des nombreux colporteurs (Mossi, Dafing, Samogo etc.) qui transitaient à Sofaraba dans le cadre de leurs activités.

En 1893 lorsque Archinard conquiert Djenné, les descendants de Kaka reviennent à N'gnoïmé y trouver les bambaras. Ils s'installèrent à côté d'eux et cherchèrent auprès de Tidiani Aguibou chef de canton de Badiangara à retrouver le pouvoir et l'imama. Ce qui fut fait et Moussa Ibrahim Alpha Kaka fut intronisé chef. Il mourut vers 1900 et fut remplacé par son fils Kalilou Sofara (1900 – 1922). Une régence fut observée de 1922 à 1952. La chefferie fut confiée à Kalilou Traoré cousin du défunt Kalilou Sofara. Moussa Kalilou Sofara dit Almamy prit le pouvoir en 1952 et régna 17 ans. Il fut remplacé en 1969 par Aguibou Sow qui fit 35 ans de règne. L'actuel chef de village s'appelle Habib Sofara. Le canton de Fakala dont Sofara est le chef lieu fut créé par les colonisateurs français. Son premier chef fut Boucary Boubel Sow qui régna de 1900 à 1922. Suite à une régence, la chefferie du canton a été confiée à Seydou Sékou Barry de Kombaka de 1932 à 1958. Grâce à l'aide des colons et surtout du chef de canton de Bandiagara, Diadié Boucary reprit le pouvoir à Seydou Sékou Barry. A partir de 1960 les cantons furent érigés en arrondissements. Le premier chef d'arrondissement de Sofara fut Touffi Konaré.



III- EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE

3.1- Evolution du site.

Sofara a connu des déplacements successifs à cause des guerres et des razzias pour finir par se fixer sur son site actuel à partir de 1893.

3.1.1- Période pré- coloniale

Jusqu'à la période coloniale, le village était composé du seul quartier de Saola dont une bonne partie a disparu suite à la dégradation des berges du Yamé. La superficie du site précolonial est estimé à 12,32 ha environ.

3.1.2- Période coloniale

La seule opération d'Urbanisme menée dans la ville de Sofara est la création du quartier de Ouro – Hesso pendant la période coloniale.

Après la prise de Djenné par Archinard en 1893, il demanda à toutes les communautés d'occuper leurs anciennes terres. C'est ainsi que Sofara fut agrandi non seulement par les descendants de Ibrahima Alpha Kaka ASCOFARE mais aussi par d'autres groupes ethniques. Suite à l'intensité des activités commerciales de la ville de Sofara qui a contribué à l'installation des Libanais et des Syriens, Sofara est devenu une ville importante et s'est agrandie. Ainsi on a assisté à la création d'un nouveau quartier Ouro – Hesso et au transfert du chef lieu de canton de Fakala de Promani à Sofara.

La superficie de ce nouveau quartier Ouro – Hesso est de 35,85 ha

3.1.3- Période post-coloniale

A la suppression des cantons et la création des arrondissements, Sofara a été érigé en chef lieu d'arrondissement et progressivement doté de services administratifs et techniques.

En 1970, l'Administration a procédé à une division de la ville en quartiers comme suit :

- le 1^{er} quartier qui regroupe Saola, est limité au Nord par les champs, au Sud par le Yamé, à l'Ouest par le fleuve Bani et à l'Est par la rue Mulhouse ;
- le 2^{ème} quartier (partie de Ouro-Hesso) est limité à l'Est par la rue Issa COULIBALY, à l'Ouest par la rue Mulhouse, au Nord par des champs et au Sud par le Yamé ;
- le 3^{ème} quartier (partie de Ouro-Hesso) est limité à l'Ouest par la rue Issa COULIBALY, au Nord et à l'Est par la route de Mopti et au Sud par le 4^{ème} quartier ;
- le 4^{ème} quartier (partie de Ouro-Hesso) est limité à l'Ouest par le marché et la maison des jeunes, à l'Est par des champs, au Sud par le Yamé et au Nord-Ouest par le 3^{ème} quartier.

La superficie totale des extensions réalisées depuis 1960 est de 66,14 ha

3.2 – Occupation du site.

3.2.1- Zones d'habitat:

Les zones d'habitat sont constituées par les quartiers Saola et Ouro- Hesso, qui ont connu des extensions successives, de leur création à nos jours.

Le tableau N°2 ci-après donne les superficies et les populations des quartiers de Sofara, avec les densités correspondantes.



Tableau N° 2 : Population, superficie et densité de population des quartiers de Sofara,

N°	Nom du quartier	Population (hts)	%	Superficie (ha)	Densité (hts/ha)
1	1 ^{er} Quartier : (Saola)	2360	33,35	21	112,4
2	2 ^{ème} Quartier : (Ouro- Hesso)	1804	25,50	28,5	63,3
3	3 ^{ème} Quartier (Ouro- Hesso)	1530	21,62	41	37,3
4	4 ^{ème} Quartier (Ouro- Hesso)	1332	19,53	30	44,4
Total		7076	100	121	58,5

Source : RGPH 1998

• **Forme du tissu :**

Deux principales formes de tissus urbains sont observables à Sofara :

Un premier tissu urbain de trame organique à tendance radioconcentrique, convergeant vers le marché au bord du Yamé. Cette forme urbaine, avec des ruelles tortueuses de type traditionnel, correspond aux anciens tissus de Saola et de Ouro- Hesso, avant les extensions successives.

Un deuxième tissu urbain de trame orthogonale, en damier, avec des rues droites, correspond aux extensions successives des quartiers de Saola et de Ouro- Hesso.

• **Typologie de l'habitat :**

La typologie de l'Habitat est définie à partir des critères suivants:

- l'agencement des constructions sur les parcelles ;
- les matériaux utilisés pour la construction des maisons.

Deux types d'habitat existent à Sofara : l'habitat traditionnel et l'habitat moderne.

- **Habitat traditionnel :**

Ce type d'habitat se caractérise par des ruelles étroites et tortueuses et par la construction des bâtiments autour d'une cour centrale polyvalente et multifonctionnelle (espace d'accueil, de séjour, d'activités diverses et de loisirs). Le point d'alimentation en eau, la cuisine et les toilettes sont dans la plupart des cas communs, à l'ensemble des ménages habitant sur la parcelle. Les toilettes sont généralement situées à l'étage même quand tous les bâtiments sont à simple Rez-de-chaussée. L'habitat traditionnel se rencontre dans tous les quartiers et particulièrement dans les anciens noyaux de Saola et de Ouro- Hesso. Les constructions sont soit en banco avec terrasses en terre battue sur structure en bois, et crépissage en banco, soit en semi dur.

- **Habitat moderne :**

Ce type d'habitat constitue les extensions récentes des quartiers et se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et de ses annexes (cuisines, magasins et toilettes). Les constructions sont soit en banco avec terrasses en terre battue sur structure en bois, et crépissage en banco, soit en semi dur ou en dur pour les bâtiments administratifs.

Il est à signaler que certaines constructions en banco sont recouvertes de briques cuites dans tous les quartiers.

• **Taille de la parcelle**

Dans les noyaux anciens, les parcelles sont de forme irrégulière et ont une taille moyenne de 216 m².

Dans les zones d'extension récente, les parcelles sont de formes rectangulaires, et ont une superficie qui varie de 500 à 750 m²



HABITAT



Habitat moderne



Habitat traditionnel



Maisons en banco



Maisons en banco revêtues de briquettes en terre cuite



3.2.2- Zones d'activités :

- **Zone de bureaux.**

Il n'existe pas de zone spécifique réservée aux bureaux. Les services administratifs, les services techniques, les ONG et les associations sont disséminés à travers la ville.

- **Zone de commerce.**

C'est le centre commercial ayant comme noyau le marché ; il est limité au Sud par le Yamé, au Sud-Ouest par le 1^{er} quartier (famille Sow et famille Koné), au Nord par le 2^e quartier (famille Hamma Founé Koïta) au Nord Est par le 3^e quartier (famille Cissé) et à l'Est par le 4^e quartier (bureaux du Sous Préfet).

- **Zone maraîchère.**

Les différents périmètres maraîchers dans la ville de Sofara sont :

- le périmètre maraîcher de Tiessiriton d'une superficie de 1,5 ha, situé au Sud – Ouest du cimetière de Saola ;
- les périmètres maraîchers de Sidiki Poudiougou (2 ha), Sabougnouma (0,5 ha), Ambakendé (0,5 ha), Benkadi (0,5 ha) tous situés entre les 2 mares de Lougouloupè ;
- le périmètre maraîcher de Mamadou Sakanta (2 ha) situé à l'Ouest des périmètres ci-dessus cités ;
- le périmètre maraîcher de Dembagnouma (0,75 ha) situé à l'Ouest de l'église protestante ;
- le périmètre maraîcher de Fakalajigui (0,75 ha) situé au bord de la route de San à l'Est de l'Antenne Sotelma ;
- le périmètre maraîcher de Almamy Sakanta (0,25 ha) situé au bord de la rue Issa Coulibaly non loin du marché à bétail.

- **Zone de culture :**

Tout autour de Sofara se trouve la zone de culture sèche qui s'étend des limites de la ville de là 4 km suivant la direction. Au-delà, se trouve la zone de culture irriguée.

- **Zone de pâturage :** Elle est située à l'Est de la RN6 (route Bamko -Ségou- San - Mopti

- **Zone de pêche :** La pêche est pratiquée sur le fleuve Bani en toute saison, sur le Yamé en période de fin des crues et dans les mares semi permanentes telles que N'gnoimérou, Togobère, Tonguè, Soubé et Kôdiani.

3.2.3- Armature verte:

A Sofara il existe quelques vergers et plantations. Ce sont :

- le verger de Yacouba Togo, d'une superficie de 0,75 ha contiguë au périmètre maraîcher de Sidiki Poudiougou;
- la plantation d'eucalyptus de Bouréma Kindo dit « La Patrie », d'une superficie de 0,25 ha située au Sud du verger de Yacouba Togo ;
- le verger de Madjou Kélépily dit « Madou Dogon », d'une superficie de 0,25 ha situé à l'Est de la plantation d'eucalyptus ;
- les vergers situés entre la Mission de Mulhouse et le nouveau terrain de football, d'une superficie de 15 ha ;
- le verger de Cheickna Koné, situé de l'autre côté de la route de Mopti ;
- les vergers de Sékou Sanogo, Drissa Konaté, Toma Bore, Oumar Diarra, Amadou Sadou Sankaré, Afo Sow, Abdoulaye Diarra d'une superficie de 3 ha environ, situés entre le Yamé et la route de San ;



- les vergers d'Abdoulaye Diarra, Alphamoye Traore, Diakaridia Coulibaly, Boureïna Guindo, Aldiouma Coulibaly, Gaoussou Koné d'une superficie de 4 ha environ tous situés du côté nord de la route de San.

3.3 – Analyse du site.

3.3.1- Aspects physiques

- **Relief** : La commune de Fakala a un relief peu accidenté. Le paysage se compose de plateaux de glacis d'épandage et de plaines inondées et exondées.
- **Climat** : Le climat est de type sahélien avec une saison pluvieuse de Juin à Octobre et une saison sèche de Novembre à Mai.

Les températures moyennes minimales observées de 2000 à 2005 sont indiquées dans le tableau n°3 ci-après.

Tableau n° 3 : Températures moyennes minimales pour la période allant de 2000 à 2005

Années	Jan	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct.	Nov.	Déc.	MOY
2000	18.8	16.0	21.0	26.2	26.2	26.1	24.5	23.6	24.5	24.0	19.8	15.1	22.2
2001	14.1	16.3	21.5	24.5	27.5	24.2	23.1	23.5	-	23.0	19.9	18.2	21.4*
2002	16.4	16.7	22.9	26.1	28.3	26.9	25.1	23.8	25.2	24.5	21.4	17.7	22.9
2003	-	20.7	22.6	26.5	27.8	25.8	23.5	23.2	-	-	21.4	15.7	23.0*
2004	16.2	19.3	22.2	26.7	27.4	26.9	23.7	23.6	24.2	24.0	21.2	19.3	22.9
2005	16.6	22.0	24.5	25.4	27.6	26.9	24.3	23.8	24.6	24.2	19.9	17.9	23.1
MOY	16.4*	18.5	22.5	25.9	27.5	26.1	24.0	23.6	24.6*	23.9*	20.6	17.3	22.8*

Source : Service de la Météorologie de Mopti.

Les températures moyennes maximales observées de 2000 à 2005 sont indiquées dans le tableau n°4 ci-après.

Tableau n° 4 : Températures moyennes maximales pour la période allant de 2000 à 2005

Années	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	MOY
2000	34.6	33.8	38.6	43.1	40.4	38.8	35.5	29.3	28.2	36.8	36.7	33.2	35.8
2001	34.1	35.0	40.6	41.4	42.1	37.5	34.9	33.1	**	37.5	37.1	35.4	37.2*
2002	32.3	35.0	39.9	41.2	42.0	39.8	37.6	34.6	37.1	37.3	37.2	33.9	37.3
2003	**	37.7	39.3	42.5	41.6	36.9	33.4	31.7	**	**	36.3	32.6	36.9*
2004	31.8	36.3	37.8	40.5	42.4	39.0	34.0	33.8	35.4	38.2	36.4	35.3	36.7
2005	30.8	35.4	39.5	42.1	40.9	37.9	34.1	33.1	34.4	37.7	37.3	34.3	36.5

Source : Service de la Météorologie de Mopti.

La pluviométrie est moyenne et variable d'une année à l'autre comme l'indique le tableau n° 5 ci-après.

Tableau n° 5 : Pluviométrie pour la période allant de 2000 à 2005

Années	Hauteur de pluie en mm	Nombre de jours
2000	413.5	35
2001	452.7	37
2002	242.4	33
2003	537.1	-
2004	456.5	-
2005	389.5	-
Moyenne	375.5	-

Source : Service de la Météorologie de Mopti : Poste de Sofara.



La pluviométrie moyenne annuelle a varié de 242,4 à 537,1 mm de pluies durant les dernières années.

Les deux types de vents qui soufflent à Sofara sont :

- l'harmattan qui pendant la saison sèche souffle du Nord-Est au Sud-Ouest
- la mousson qui pendant la période des pluies souffle du Sud-Ouest au Nord-Est.

Il faut noter que les vents sont violents et accompagnés de poussières et de sables d'avril à juillet.

Au cours de l'année la vitesse moyenne du vent varie d'un mois à l'autre. Elle est plus forte en Mai où elle a atteint 4,3m/s en 2003 et plus faible en Août et septembre atteignant 2,00 m/s en 2001

Les vitesses moyennes du vent pour la période allant de 2000 à 2004 sont indiquées dans le tableau n°6 ci-après.

Tableau n° 6 : Vitesse moyenne du vent en m/s pour la période allant de 2000 à 2004

Années	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	MOY
2000	3.0	3.2	2.7	2.8	2.7	3.5	3.1	2.6	2.2	2.0	2.5	2.1	2.7
2001	2.5	3.0	2.5	3.0	3.0	3.4	2.8	2.0	**	1.8	1.8	2.5	2.6*
2002	2.6	3.1	3.4	3.7	4.1	4.4	4.8	3.7	3.8	1.2	**	**	3.5*
2003	**	3.8	4.2	3.5	4.3	4.1	4.2	3.1	**	**	2.6	2.9	3.6*
2004	2.9	2.8	3.8	3.6	3.3	4.2	3.7	3.5	3.1	2.7	**	**	3.4*
MOY	2.8*	3.2	3.3	3.3	3.5	3.9	3.7	3.0	3.0*	1.9*	2.3*	2.5*	2.7*

Source : Service de la Météorologique de Mopti

- **Hydrographie** : Le réseau hydrographique comprend le fleuve Bani, la rivière Yamé et quelques mares telles que N'gnoïmérrou, Togobéré, Kôdiani, Soubé, Tongué, Niamoro, N'Bella Baratou, Diabi, Ouroboro Konfa/ Dakadiom, Sogo. Le Yamé fait une longueur d'environ 3 km au niveau de la ville. La crue du fleuve commence généralement au mois de Juillet et atteint son maximum en Septembre où à la mi-October.

Le tableau n° 7 ci-après donne le niveau des crues du fleuve Bani relevées à la Station - Capteur de Sofara, pour les années 2002, 2003, 2004 et 2005.



Tableau n° 7 : Relevées d'échelle de crue du fleuve Bani à Sofara,

N°	Hauteur d'échelle en mètres								
	2002		2003			2004		2005	
	Sept.	Oct.	Août	Sept.	Oct.	Sept.	Oct.	Sept.	Oct.
1	327	422	399	505	590	355	440	août	sept
2	330	422	399	516	592	365	440	317	444
3	333	422	400	518	594	378	441	321	446
4	336	422	402	521	595	386	441	322	449
5	339	422	408	525	597	394	442	322	452
6	341	422	412	528	599	400	442	323	454
7	344	421	420	532	600	407	443	323	454
8	345	420	428	535	601	413	443	322	455
9	348	419	431	538	602	417	443	320	455
10	351	419	431	541	603	421	442	318	457
11	357	419	435	545	604	424	441	316	459
12	365	419	441	548	605	425	440	317	460
13	374	420	443	551	606	425	439	322	462
14	383	421	446	555	607	433	437	331	463
15	388	421	450	558	607	436	435	329	464
16	392	421	455	561	608	438	434	329	465
17	395	421	462	564	609	440	432	334	466
18	398	421	467	566	609	441	430	337	466
19	400	421	472	568	609	442	427	343	466
20	403	420	475	570	609	443	425	352	466
21	405	418	478	574	609	443	421	361	465
22	407	416	481	575	608	444	417	370	464
23	409	414	483	577	608	444	412	379	464
24	412	414	484	579	607	444	403	388	463
25	415	412	484	580	606	444	403	397	463
26	416	411	483	582	604	443	397	405	461
27	417	409	483	584	603	442	390	414	459
28	419	407	484	586	600	442	382	426	457
29	420	404	486	587	598	441	377	429	455
30	421	402	488	589	595	440	369	433	454
31		399	499		593		361	438	451



Source : Direction Nationale de l'Hydraulique Bamako

- Sous-Sols, Sols, Végétation :

La carte géologique permet de placer Sofara dans la formation géologique du grès de Koutiala.

Le sous- sol contient du calcaire dans la mare de Tongué.

Le sol est en général de type argilo- sablonneux. Il est latéritique vers Goundaka.

La végétation est de type savane arbustive avec une prédominance de combretaceae et de leguminosaceae.

Le tableau n° 8 ci-après donne la liste des variétés de la flore de Sofara

Tableau n° 8 : Principales espèces florales à Sofara

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom Bamanan
1	Combretum micrathum	Kenkeliba	N'golobé
2	Guiera Sénégal	-	N'goundié
3	Combretum ghasalense	-	Tiankara
4	Acacia Fedherbia	Balanzan	Balanzan
5	Acacia seyal	-	Sadiè
6	Vitellaria paradoxa	Karité	chi
7	Ficus Niaphalocarpa	Figuier	N'Toro
8	Phostigma spp	-	Niama
9	Balanites Aegyptiaca	Dattier sauvage	Zéguèné
10	Borassus ethiopicum	Ronier	Sebe
11	Zyziphus mauritiaca	Jujubier	N'tomono
12	Diospiros mespiliformis	Ebenier	Sunsun

Source : Service de la conservation de la nature



3.3.2- Contraintes :

- Contraintes physiques :

Les contraintes à l'extension de la ville des côtés Sud et Ouest sont la rivière Yamé et le fleuve Bani.

- Contraintes juridiques :

Dans la ville de Sofara il existe des titres fonciers qui sont : les TF 24, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 75, 76, 79, 82, 83, 84, 87, 89, 90, 91, dans et aux alentours du centre commercial.

- Contraintes culturelles :

Il existe à Sofara quelques sites sacrés. Ce sont :

- l'ancien village de Alla et Amadou BARRY ;
- les tombeaux des Saints Sidi Alwata, Hafiz Diaba Amadou Amadou Haïdara ;
- le bois sacré de Diaba peul ;
- le vestibule de Saola.

3.3.3- Problématique foncière :

Traditionnellement les terres sont gérées par les propriétaires fonciers coutumiers. Il s'agit de :

- la famille Kane Diallo à Diaba peul ;
- la famille Diarra et Traoré à Diaba peul ;
- la famille Boré à Sofara.

Les terres, y compris les cours d'eau, les mares et les étangs, sont prêtées par les propriétaires fonciers coutumiers à ceux qui souhaitent les exploiter pour des activités à caractère rural telles que l'agriculture, l'élevage et la pêche. A cet effet il y est formellement interdit d'y planter des arbres fruitiers ou d'y construire des maisons. Les terres ne peuvent être vendues et les conflits fonciers sont fréquents.

IV - DEMOGRAPHIE

4.1- Composition de la population

Les principales ethnies sont les peuls, les Bambaras, les Bozos, les Dogons, les Bobos, les Mossis, les Samogos, les Sonrhais et les Bellas.

Les principales langues de communication sont le fulfulbé et le bamanakan.

Les religions pratiquées sont l'Islam et le Christianisme.

4.2- Structure de la population

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, la ville de Sofara comptait 7076 habitants dont 3631 hommes et 3445 femmes, soit respectivement 51,36 % et 48,64 %.

Le tableau n°9 ci-après donne la structure de la population

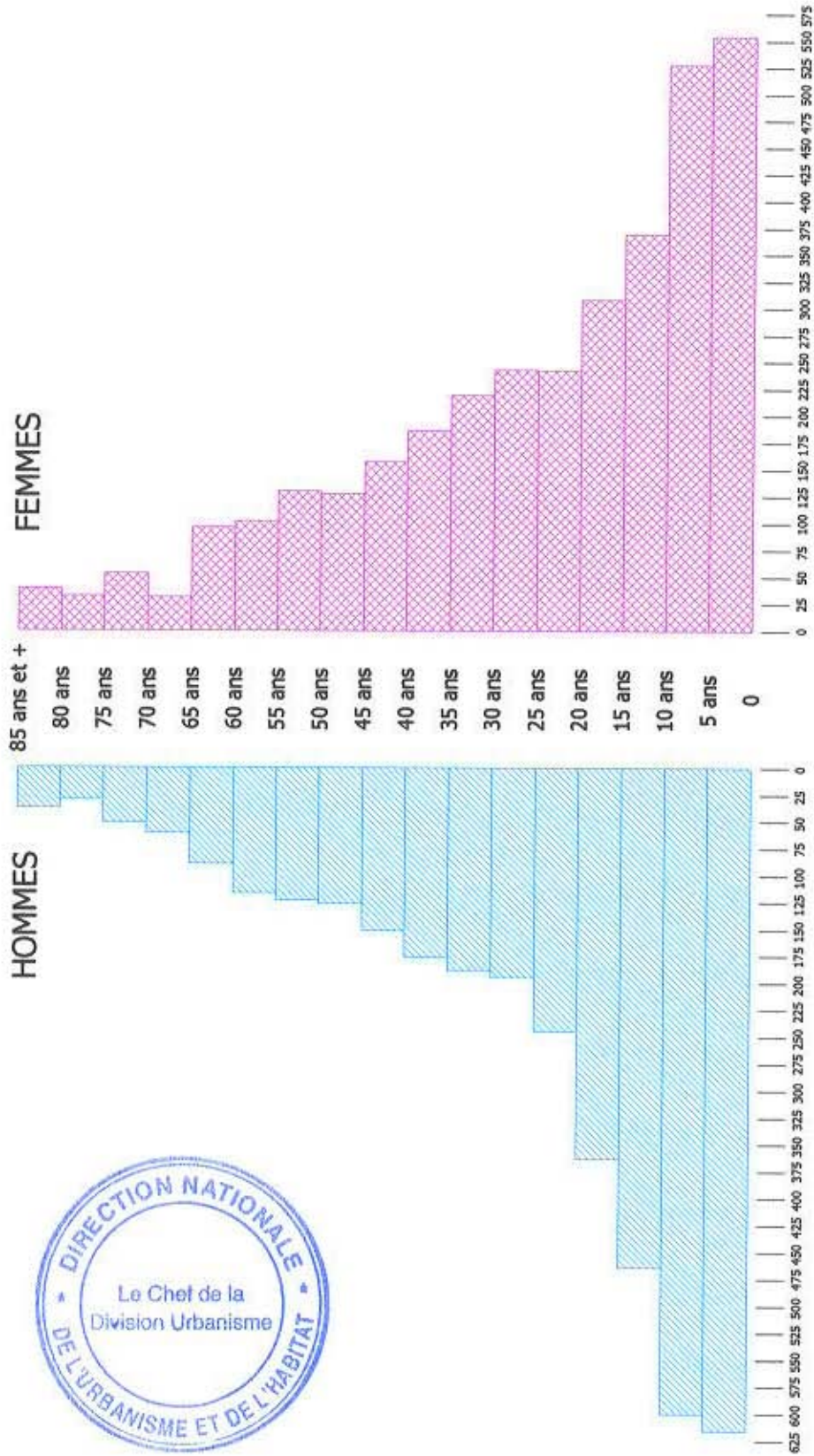
Tableau n° 9 : Répartition de la population par tranches d'âges et par sexe

Tranche d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0 - 4	616	8,70	554	7,83	1170	16,53
5 - 9	600	8,47	527	7,45	1127	15,92
10 - 14	464	6,56	369	5,21	833	11,77
15 - 19	363	5,13	308	4,35	671	9,48
20 - 24	245	3,46	242	3,42	487	6,88
25 - 29	195	2,76	243	3,43	438	6,19
30 - 34	188	2,66	219	3,09	407	5,75
35 - 39	176	2,46	186	2,63	362	5,11
40 - 44	151	2,13	157	2,22	308	4,35
45 - 49	126	1,78	127	1,79	253	3,58
50 - 54	123	1,74	130	1,83	253	3,58
55 - 59	116	1,64	102	1,44	218	3,08
60 - 64	89	1,26	96	1,35	185	2,61
65 - 69	61	0,86	31	0,86	122	1,72
70 - 74	51	0,72	53	0,74	104	1,47
75 - 79	30	0,42	32	0,45	62	0,88
80 et plus	37	0,52	39	0,55	76	1,07
Total	3631	51,36	3445	48,64	7076	100 %

Source : RGPH 1998



PYRAMIDE DES AGES



4.3- Mouvements migratoires :

- **Emigration** : les populations de Sofara émigrent vers Mopti, le Plateau dogon, Sikasso, Bamako, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.
- **Immigration** : il est observé l'arrivée de populations venant des régions de Mopti et de Tombouctou.

4.4- Taux d'accroissement et projection de la population :

Au RGPH de 1987, la population de la ville de Sofara était de 6005 habitants. Elle est passée à 7076 habitants en 1998 soit un taux d'accroissement annuel de 1,4 %.

Avec le taux d'accroissement annuel de 1,4%, la population qui était de 7 076 habitants en 1998 atteint 7 908 habitants en 2006 et sera de 9 087 habitants en 2016 et 10 442 habitants en 2026.

Le tableau n° 10 ci – après donne la projection de la population de Sofara de 1998 à 2026

Tableau n° 10 : Projection de la population de Sofara jusqu'en 2026

<i>Année</i>	<i>1998</i>	<i>2006</i>	<i>2016</i>	<i>2026</i>
<i>Population</i>	<i>7076</i>	<i>7 908</i>	<i>9 087</i>	<i>10 442</i>

Source : URBADEX



V- ECONOMIE

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les principales activités économiques de Sofara.

5.1.1. Agriculture

➤ Céréaliculture :

Le mil, le riz et le sorgho constituent les principales productions agricoles de Sofara.

Le riz est cultivé dans le casier aménagé de l'Office Riz Mopti (ORM) et hors casier.

Le casier situé au Nord Est de la ville, est exploité par sept villages (Montorobougou, Biba, Guidiowel, Goundaka, Diaba Peul, Diaba Allaye, Sofara).

Le mil et le sorgho sont cultivés sur de grandes surfaces tout autour de la ville.

L'arachide, le niébé, le maïs, le fonio et le wandzou sont également cultivés généralement en association avec les cultures principales.

➤ Cultures de rente :

Le tabac – cultivé particulièrement par les hommes - le manioc et la papaye sont produits dans les jardins maraîchers

Les informations relatives à une partie de la production céréalière sont indiquées dans le tableau n° 11 ci-après :

Tableau n° 11 : Production céréalière dans la zone d'intervention* du casier rizicole de Sofara

N°	Spécifications	2003-2004				2004-2005				2005-2006			
		Superficie (ha)		Rdt	Product.	Superficie (ha)		Rdt	Product.	Superficie (ha)		Rdt	Product.
		Semis	Récol	kg/ha	Tonne	Semis	Récol	kg/ha	Tonne	Semis	Récol	kg/ha	Tonne
1	Riz casier	590	475	1500	7125	585	203	1700	142,1	590	136	850	115,6
2	Riz hr casier	550	550	800	440	575	210	1100	231	650	10*	600	6
3	Mil	575	575	800	480	575	570	800	456	575	210	800	216
4	Sorgho	604	604	850	513,4	604	600	800	480	604	375	800	300

(Source : Casier Rizicole de Sofara- Office Riz Mopti)

*Il y a perte de superficies semées pour diverses raisons dont : la non irrigation de certaines superficies germées ; les pertes par noyade ; les retraits précoces de l'eau etc. Cela est particulièrement remarquable sur la campagne 2005-2006.

➤ Maraîchage

Le maraîchage est pratiqué le long du Yamé, et autour des puits et des mares, notamment par des femmes généralement regroupées en associations.

L'oignon, la tomate, la laitue, et les choux, sont les principales spéculations cultivées. La pomme de terre quant à elle, est cultivée surtout par les hommes.

Les services techniques de Sofara ne disposent pas de statistiques relatives à la production maraîchère de la licalité.

➤ Agroforesterie

- Plantation d'arbres fruitiers :

Dans des vergers devenus très voisins des habitations, se trouvent quelques plantations d'arbres fruitiers dominés par le manguier. On y trouve aussi du rônier et du cajou (anacardium) ;

- Arboriculture :

L'arboriculture est une activité nouvelle mais en pleine expansion. Elle est pratiquée par des associations de jeunes et porte essentiellement sur la plantation d'eucalyptus. Environ 4 hectares sont actuellement concernés. Une centaine de pieds ont déjà été récoltés pour servir de poteaux électriques.

5.1.2. Elevage

L'élevage est tout aussi important que l'agriculture. Les effectifs du cheptel en 2006 sont indiqués dans le tableau n°12 ci-après :

Tableau n° 12 : Effectifs du cheptel en 2006 dans la commune de Sofara

N°	Espèces	2006
1	Bovins	6 700
2	Ovins	4 700
3	Caprins	1 680
4	Equins	113
5	Asins	508
6	Volaille	12 700

Source : Service d'Elevage- Sofara



L'élevage est extensif. Toutefois un élevage intensif est en train de s'installer à travers l'embouche et la production laitière. Sofara est une zone de culture, mais aussi d'attente et de transit des dizaines de milliers de bovins au retour de la transhumance et qui prennent d'assaut les lieux entre novembre et janvier, souvent avant la fin des récoltes. C'est pourquoi un calendrier arrêté en conférence régionale sur les bourgoutières fixe les modalités de maintien et de passage des animaux dans les environs de la ville, pour minimiser les conflits – très nombreux – entre éleveurs et agriculteurs.

La production de lait est assurée par environ 300 laitières maintenues en ville pendant l'hivernage. Cet effectif serait quatre à cinq fois supérieur en saison sèche, avec le retour des vaches. La production journalière moyenne d'une laitière est estimée à 1,5 litres.

Les abattages enregistrés entre janvier et septembre 2006 sont indiqués dans le tableau n°13 ci - après :

Tableau n° 13 : Abattages enregistrés en 2006 à Sofara entre janvier et septembre

N°	Espèces	2006
1	Bovins	127
2	Ovins	124
3	Caprins	347

Source : Service d'Elevage- Sofara

En dehors des abattages enregistrés, il existe des abattages clandestins.

L'élevage traditionnel de volaille est prédominant. Dans l'aviculture moderne un seul opérateur s'est installé en début 2006, et élève déjà 600 poulets de chair.

Les éleveurs sont organisés en association

5.1.3. Pêche

La pêche est pratiquée dans le fleuve Bani, les marigots et les mares. En 2002, 57 familles de pêcheurs avaient été recensées. Elles comptaient 711 personnes dont 438 actifs.

Les informations relatives aux espèces pêchées aux différentes périodes de l'année sont indiquées dans les tableaux n° 14 et n°15 ci-après :

Tableau n° 14 : Espèces de poissons pêchés selon les saisons

N°	Période de pêche	Espèces dominantes	
		Nom scientifique	Appellation langue locale
1	Saison sèche et chaude (janvier – juin) <i>Période plutôt propice</i>	Labéo senegalensis Hydrocynus brevis	Tilapia Bama N'tèben Wuludièguè
2	Hivernage (Pêche de crue) (juillet – octobre) <i>Période peu propice</i>	Lates niloticus Mormyrus Heterobranchus	Auchenoglanus Salén Nana Krokoto Pôliô
3	Saison sèche et fraîche (novembre – décembre) <i>Période propice</i>	Brycinus lenceicus dentex Alestes nurse Alestes clarias Lates niloticus	Alestes Tinèni Fonon Zara Manoko Salén

Source : Conseil Communal de la Pêche Sofara



Tableau n° 15 : Quantité (en kilogramme) de poissons pêchés et débarqués à Sofara

N°	Période	2002	2003	2004	2005	2006
1	Janvier à juin	8 858	5 922	29 158	4 708	1 880
2	Juillet à octobre	2 376	400*	5 090	234*	160*
3	Novembre à décembre	2 470	10 446	3 340	1 820	-
Total		13 704	16 768	37 588	6 762	2 040

(Source : Antenne Pêche- Sofara)

*insuffisance drastique dont les causes ne sont pas toujours formellement connues.

Selon la même source, le poisson enlevé par des commerçants pour Sikasso, Koutiala, Tènè et Bamako (environ 80% de la quantité pêchée) est généralement transformé [fumé (50%), séché (20%) ou grillé (30%)].

5.1.4. Ressources forestières

➤ Les essences forestières

Les essences forestières rencontrées à Sofara proviennent plutôt des communes voisines (Timissa – Soye) excepté un peu de bourgou, et l'eucalyptus dont les premières plantations ont été réalisées entre 1994 et 1996.

Elles comprennent :

- des bois de services et des combustibles ligneux (Timissa – Femaye, bois morts de Soye)
- des produits de cueillette : Borasus ethiopicum (*sebe*); balanites aegyptiaca (*zèkènè*); Zyziphus mauritiaca (*n'tomono*); diospiros mespiliformis (*sunsun*); palmier à doum.

➤ **La faune**

Le gibier est pratiquement absent. On note toutefois la présence de reptiles (serpents, varans), de rongeurs, et d'oiseaux.

Aussi la chasse est-elle marginale ne procurant aucun revenu financier.

5.1.5. Atouts et faiblesses du secteur primaire

Les atouts du secteur primaire à Sofara sont :

- la disponibilité de la terre arable (grandes plaines) ;
- la disponibilité des ressources humaines ;
- la disponibilité de petits équipements (charrue, semoirs);
- l'existence du fleuve Bani, de marigots, et de mares dont certaines sont semi aménagées ;
- l'abondance de pâturage ;
- l'accès aux produits vétérinaires ;
- la présence d'un encadrement technique.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- l'irrégularité de la pluviométrie et des crues ;
- la pratique persistante de la monoculture ;
- l'érosion des sols ;
- l'absence de structure organisée d'approvisionnement en intrants et pesticides ;
- le manque de pâturage;
- la persistance de l'élevage extensif.

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. Artisanat

Les artisans sont repartis dans les catégories d'artisans de services et d'artisans de production.

Les produits artisanaux sont écoulés sur les marchés de Mopti, Sévaré et Ségou.

Les artisans sont regroupés dans l'Union des artisans qui est affiliée à la coordination régionale de Mopti.

Le tableau n° 15 ci-après indique le nombre d'artisans par corps de métier

Tableau n° 15 bis : Liste des artisans membres l'Union des artisans de Sofara

N°	Corps de métiers	Nombre
1	Tailleurs	40
2	Menuisiers (bois)	9
3	Menuisiers (métallique)	5
4	Forgerons	6
5	Bijoutiers	10
6	Cordonniers	12
7	Tisserands	5
8	Réparateurs (moto)	10
9	Potiers	10
10	Horlogers	2
11	Maçons	10
Total		119



Source : Conseil de l'Union des artisans de Sofara

5.2.2. Industrie

Il n'existe aucune unité industrielle à Sofara.

5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire

Les atouts du secteur secondaire sont :

- l'existence d'artisans bien formés ;
- le bénéfice de la formation complémentaire pour plusieurs artisans ;
- l'existence d'un marché pour la plupart des produits ;
- la disponibilité de la matière première.

Les faiblesses du secteur secondaire sont :

- l'inexistence d'électricité pouvant satisfaire les besoins du secteur secondaire ;
- les difficultés d'accès au matériel de travail ;
- l'inexistence d'une maison des artisans.



5.3. SECTEUR TERTIAIRE

5.3.1. Services

➤ Administration

L'Etat est représenté à travers les services ci-après :

- les bureaux du Sous Préfet ;
- les services techniques de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche, de la conservation de la nature, de la santé, de l'éducation, des télécommunications (SOTELMA, ONP) ;
- des projets et programmes (PASAOP, PADEPECHE, Office Riz)

➤ Institutions financières

Sofara ne compte qu'une seule institution financière qui est l'antenne de la caisse d'épargne Kondo Jigima. Elle compte 511 adhérents en 2006, dont 20 associations et 491 adhésions individuelles.

La caisse prête annuellement, depuis trois ans, 78 000 000 FCFA en moyenne avec un taux de recouvrement de 97%.

➤ ONG – GIE – Autres prestataires

Les ONG présentes à Sofara sont : ADESA (SIDA) ; l'Institut Régional de Coopération au Développement –Alsace (IRCOD) ; Valorisation des Eaux de Surface (VRES) ; Sahel Vert (lutte contre la désertification – et éducation).

La Plateforme Multifonctionnelle des femmes qui fournit l'électricité à une partie de la ville, possède des moulins à grains, et assure l'alphabétisation de ses membres. D'autres associations de femmes exploitent des petits périmètres maraîchers qui fournissent des légumes, consommés localement.

Il existe une seule entreprise de construction qui est Cissoko Bâtiment et Travaux Publics (CBTP).

5.3.2. Tourisme

Il n'existe pas de sites touristiques valorisés à Sofara. Toutefois la traversée saisonnière du fleuve Bani par les animaux pourrait constituer un événement d'intérêt touristique. Des lieux historiques et religieux, aujourd'hui fréquentés seulement par quelques marabouts, gagneraient également à être mis en valeur.

Il n'existe ni campement, ni hôtel, ni restaurant/bar, ni agence de voyage à Sofara.

5.3.3. Commerce

Il n'y a pas de commerçants import/export à Sofara, ni de grossistes ou de demi grossistes. Tous sont des commerçants détaillants au nombre de 116 membres regroupés au sein d'une association.

Cependant, des commerçants arrivent à la grande foire hebdomadaire du mardi, en provenance de diverses localités, ou même de certains pays voisins, pour acheter du bétail, exporté vers la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

A la même occasion, arrivent sur le marché de Sofara des produits manufacturés de consommation courante (sucre, lait, céréales, petites quincailleries, équipements de pêche etc.) La foire hebdomadaire du mardi constitue la principale activité commerciale de Sofara. Elle est fréquentée par des milliers de commerçants de toute provenance.

5.3.4. Transport

Le trafic est intense sur les axes Sofara – Mopti ; Sofara – Sikasso ; Sofara –Bankass- Koro ; Sofara- Koury.

Le parc automobile est exclusivement constitué de mini cars destinés au transport de voyageurs. Ils sont estimés à environ 50 véhicules.

Les transporteurs sont regroupés dans le SYNTRUI (Syndicat des Transporteurs Urbains et Interurbains) et dans une Coordination des transporteurs.

Le transport urbain organisé est inexistant. Les charrettes sont utilisées pour le transport des bagages à l'intérieur de la ville, et de bagages et de personnes entre les villages de la commune, notamment le jour de foire.

Le transport fluvial est tributaire de la crue du fleuve Bani. En période de crue (hivernage) les pirogues font le transport entre Sofara et Djenné, et entre Sofara et Mopti. Elles assurent les traversées en toute saison.

Les transporteurs fluviaux ne sont pas organisés.

5.3.5. Atouts et faiblesses du secteur tertiaire

Les atouts du secteur tertiaire sont :

- l'accessibilité à la ville (voie terrestre, voie fluviale)
- la disponibilité des produits agro pastoraux, commercialisables ;



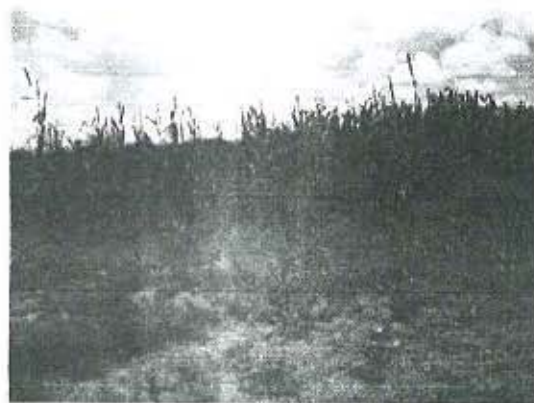
Les faiblesses du secteur tertiaire sont :

- la vétusté du parc automobile ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- l'absence d'équipements marchands adaptés (marché, gare routière, station service, quai etc.).

ACTIVITES



Troupeau de bœufs



Champ de mil



Pirogues sur le fleuve Bani



Transport de bois de chauffe



ACTIVITES



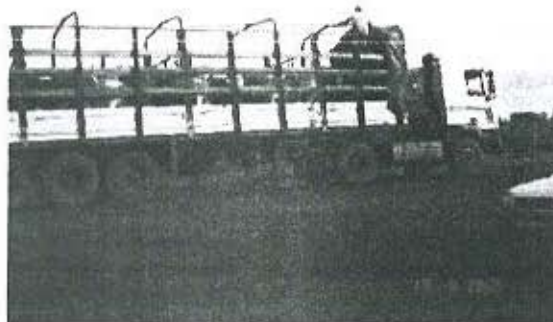
Transport par charrette



Atelier de réparation de charrettes



Restaurant au bord de la route



Transport de bovins



VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

6.1- VOIRIE.

La ville de Sofara et environs est dotée de deux types de voies : les voies classées et les voies non classées.

6.1.1- Voirie classée :

Elle se limite à la route nationale n°6 (RN6) Bamako-Mopti qui traverse le périmètre d'urbanisation sur une distance de 40 km environ. Son emprise est de 40 m au niveau du croisement avec la route de San, situé à environ 3 km du centre ville de Sofara. Elle est bitumée et se trouve en bon état.

6.1.2- Voirie non classée :

Elle comprend les voies urbaines et les pistes du périmètre d'urbanisation.

▪ Voies urbaines.

Les voies de la ville de Sofara dans leur grande majorité sont organisées selon le système radial. La plupart d'entre elles convergent en effet vers la place du marché. Elles ne sont pas hiérarchisées et ont des emprises variables. Les plus fréquentées sont :

- la route de San qui part des bureaux du Sous Préfet à la RN6 en passant près de la Mairie, d'une longueur de 3,3 km et d'une emprise qui varie de 15 à 20 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la route de Mopti qui part de la Grande Place des prières (près du marché) à la RN6 en passant au Nord de la Maison des Jeunes et de « Fakala Palace », et au Sud du nouveau CSCOM, d'une longueur de 4,3 km et d'une emprise qui varie de 5 à 20 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la voie qui part de la route de Mopti au niveau de Fakala Palace à la Grande Place des prières, d'une longueur de 0,3 km et d'une emprise qui varie de 8 à 15 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la voie Nord-Sud (rue Issa Coulibaly) qui part de la Maison des Jeunes au parc à bétail, d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise qui varie de 12 à 15 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la voie Nord-Sud (rue de Mulhouse) qui part de la place du marché à la fin des constructions en passant à l'Est de la maison de l'ex chef de canton et à l'Ouest de l'école du second cycle, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise qui varie de 5 à 15 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la voie qui part de l'église protestante au fleuve en passant au Nord du parc à bétail et de l'école du second cycle, d'une longueur de 2 km et d'une emprise qui varie de 10 à 15 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la voie Est-Ouest qui part de la maison de Monsieur Yattabary au 1^{er} quartier, au Nord du cimetière, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 7 m ; elle n'est pas aménagée ;
- la voie Nord-Sud qui part de « Fakala Palace » à la route de San en passant à l'Est de « Fakala Palace » et du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly, d'une longueur de 0,25 km et d'une emprise qui varie de 5 à 8 m ; elle n'est pas aménagée.

▪ Pistes du périmètre d'urbanisation.

Les quatre (4) secteurs de la Commune de Fakala sont reliés à Sofara par un ou plusieurs axes routiers. Ces axes sont constitués de pistes non aménagées, entrecoupées par des rivières pendant la saison des pluies, rendant les liaisons difficiles.



- **Secteur de Tombona** : il existe trois (3) axes possibles. Ce sont :
 - l'axe Sofara - Tombona qui passe par Kaka (Sofaraba) ; il est surtout emprunté pendant la saison sèche quand le Yamé est à sec ; il fait une longueur de 17 km environ ;
 - l'axe Sofara - Tombona qui passe par Diaba Allaye, la RN6, Kombaka, Mansaba, Koundaraka ; il fait une longueur de 23 km environ ;
 - l'axe Sofara - Tombona qui passe par Diaba Allaye, la RN6, le carrefour de Djenné, Promani, Bangassi ; il fait une longueur de 45 km environ.
- **Secteur de Nia** : Ce secteur est doté d'un seul axe routier qui part de Sofara à Niamoussa en passant par Nia Ouro. Il se trouve à l'Est de la Commune et fait une longueur totale de 15 km environ. Il est entrecoupé par de nombreux cours d'eau.
- **Secteur de Bounguel** : Il comprend trois (3) axes. Ce sont :
 - l'axe Sofara-Bounguel qui passe par la RN6, d'une longueur de 15 km environ ;
 - l'axe Bounguel-Bambarawel qui passe par Kouffadadian où il y a une traversée de rivière ; il fait une longueur de 13 km environ ;
 - l'axe Bounguel-Tondaka qui passe par Soungalobougou où il y a une traversée de rivière ; il fait une longueur de 10 km environ.
- **Secteur de Sofara** : Il comprend cinq (5) axes. Ce sont :
 - l'axe Sofara-Bounguel qui passe par Guidiowel, Abdoukarim, Dionkébambara ; il fait une longueur de 17 km environ ;
 - l'axe Sofara - Biba qui passe par Montorobougou ; il fait une longueur de 5 km environ ;
 - l'axe Sofara - Koulédogon qui passe par Diaba Allaye, Tiaraga, Koulémossi ; il fait une longueur de 12 km environ ;
 - l'axe Sofara - Koundaraka (axe Sud) qui, après la traversée du Yamé à Sofara, passe par Kankéléna, Kombaka, Mansaba ; il fait une longueur de 13 km environ ;
 - l'axe Sofara - Kaka (Sofaraba) avec une traversée du Yamé ; il fait une longueur de 1 km environ.

6.1.3- Ouvrages d'art :

▪ Dans la ville.

Il existe un seul dalot situé sur la route de Mopti au niveau de « Fakala Palace ». Il est en bon état.

▪ Dans le périmètre d'urbanisation.

Les ouvrages d'art du périmètre d'urbanisation sont les ponts situés sur la RN6 et les ouvrages d'irrigation des casiers rizicoles.

- **Ponts sur la RN6** : Ils sont en bon état. Cependant, il est nécessaire de procéder au désensablement périodique des cours d'eau qui passent en dessous.
- **Ouvrages d'irrigation** : Ils comprennent le canal principal d'une longueur de 3 km qui prend l'eau dans le Bani à 13 km en aval au Nord de Sofara et l'ouvrage de distribution.

Conclusion :

Les problèmes qui se posent en matière de voirie dans la ville de Sofara sont le non aménagement des voies et la non uniformité des emprises des voies sur leurs parcours.

A l'intérieur du périmètre d'urbanisation, les déplacements sont difficiles sur les axes routiers, car ils ne sont pas aménagés et entrecoupés pour la plupart par des cours d'eau pendant une longue période de l'année.

VOIRIE



Route de Mopti à Sofara



Rue de Sofara





6.2- RESEAUX DIVERS.

6.2.1- Alimentation en eau.

▪ Au niveau de la ville de Sofara.

La population de Sofara s'approvisionne en eau à partir de bornes fontaines, de forages équipés de pompes manuelles, de puits à grands diamètres, de puits traditionnels, du fleuve et du Yamé (rivière).

- **Bornes fontaines** : Elles sont au nombre de onze (11) et sont raccordées à trois châteaux d'eau eux mêmes desservis par deux forages. L'un des forages réalisé en 2002 est situé dans la cour du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly et fonctionne à partir de plaques solaires. Il dessert un château d'eau de 15 m3 situé à proximité, auquel sont raccordées quatre (4) bornes fontaines. L'autre forage réalisé en 1997 est situé au Sud-Ouest du service de l'élevage et fonctionne également à partir de plaques solaires. Il alimente deux châteaux d'eau de 15 m3 chacun installés côte à côte non loin du forage. Le réseau comporte 7 bornes fontaines.
- **Forages équipés de pompes manuelles** : Ils sont au nombre de trois (3) et sont localisés comme suit :
 - . un dans la cour du CSCOM, près du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly ;
 - . un au marché non loin de la boucherie.
 - . un au premier quartier sur la rue de Mulhouse, au Nord de la maison de l'ex chef de canton.

Les bornes fontaines et les forages sont gérés par un comité de gestion de 7 membres depuis 1996.

- **Puits à grand diamètre** : Ils sont au nombre de six (6) et sont répartis entre les jardins de six (6) associations féminines situés comme suit :
 - . le jardin de l'association Fakala djigui à Ouro- Hesso ;
 - . le jardin de l'association Demba gnouma près de l'Eglise protestante ;
 - . le jardin de l'association Sabou gnouma au Nord de celui de Sidiki Poudjoukou ;
 - . le jardin de l'association Tchèssiri ton près du cimetière ;
 - . le jardin de l'association Ambakédé ton au Sud de celui de Sidiki Poudjoukou ;
 - . le jardin de l'association Benkadi ton des Samogos au Sud du second cycle de Sofara.
- **Puits traditionnels** : Il existe un puits traditionnel dans presque chaque concession.
- **Fleuve Bani et Yamé** : Une grande partie de la population de Sofara utilise l'eau du Bani et du Yamé pour ses besoins quotidiens.

▪ Au niveau de la Commune de Fakala.

Dans chaque village du périmètre d'urbanisation, à part Mansaba et Koundaraka, il existe un forage équipé de pompe manuelle et/ ou un puits à grand diamètre. Dans les deux villages précités il n'existe que des puits traditionnels. Les populations des villages situés à proximité des cours d'eau utilisent ces eaux pour leurs besoins quotidiens.

6.2.2- Réseau d'électricité :

L'électricité est fournie à la population de Sofara par plusieurs concessionnaires dont les principaux sont la Plate forme multifonctionnelle et Michel Dara.

- **Plate forme multifonctionnelle :** Les promoteurs de la plate forme multifonctionnelle sont au nombre de 25. Ils comprennent les adhérents des 7 associations féminines de la ville et d'autres personnes. Un comité de gestion de 15 membres divisé en 3 équipes de 5 personnes s'occupe de la gestion de la plate forme multifonctionnelle.

La plate forme dispose d'un groupe électrogène de 8 kVa qui fournit l'électricité à 380 volts. Elle fait fonctionner les moulins à grains pendant la journée et assure l'éclairage public et l'alimentation des ménages pendant la nuit de 19 heures à 23 heures. Le groupe électrogène se trouve dans un bâtiment en banco au bord de la route de Mopti, non loin du CSCOM actuel.

Les abonnés au nombre de 30 ont droit chacun à une prise de courant et deux (2) ampoules économiques.

Le réseau d'éclairage public a une longueur de 1,5 km environ et comprend 51 poteaux métalliques.

- **Michel Dara :** Ce concessionnaire privé dispose d'un groupe électrogène de 25 kVa qui se trouve dans le même bâtiment que le groupe électrogène de la Plate forme multifonctionnelle. Il fournit l'électricité à 220 volts à environ 120 abonnés.

6.2.3- Télécommunications et Poste :

- **Télécommunications :**

- **Téléphone fixe :** La Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) est la société concessionnaire du téléphone fixe à Sofara. Elle est installée depuis 1978. Le nombre d'abonnés est de 10 et la capacité est de 36 lignes.
- **Téléphone mobile :** Les sociétés Malitel et Ikatel sont présentes à Sofara à travers des cabines téléphoniques. Malitel possède 3 cabines de type « welecom » et Ikatel 6 cabines branchées sur ses installations de Djenné.
- **Radio :** Il n'existe aucune radio émettant en modulation de fréquence à Sofara.
- **RAC :** Il y a un RAC dans les bureaux du Sous Préfet ainsi qu'au CSCOM.

- **Poste :**

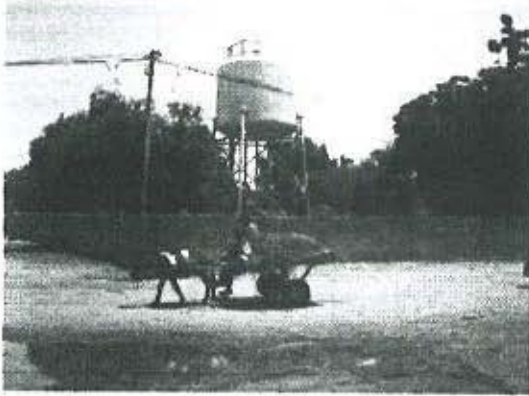
Le bureau de poste de Sofara est situé au bord de la route de San, non loin de l'antenne SOTELMA. Il ne dispose pas de boîtes postales.

Conclusion : Les onze (11) bornes fontaines réparties à travers les quartiers de la ville sont insuffisantes pour approvisionner convenablement la population en eau potable. Il est urgent de créer un véritable système d'adduction d'eau où toutes les concessions auraient accès à l'eau potable.

La quantité d'électricité produite par la plate forme multifonctionnelle et les opérateurs privés est insuffisante pour couvrir les besoins de la ville. Cet état de fait est un handicap à la promotion d'un développement humain durable dans la cité.



RESEAUX DIVERS



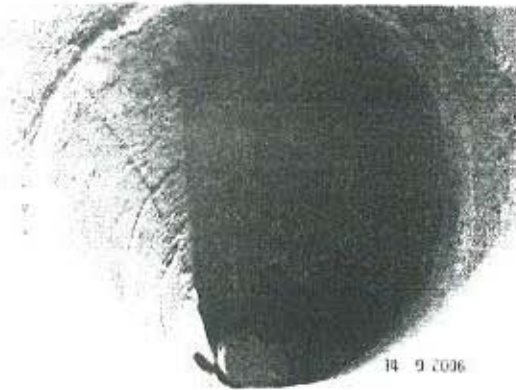
Château d'eau dans la cour de l'école Diakaridia Coulibaly



Borne fontaine



puits à grand diamètre dans un jardin



Fonds d'un puits à grand diamètre





6.3- ENVIRONNEMENT.

6.3.1- Assainissement :

• Drainage des eaux pluviales.

Il n'existe pas à Sofara de réseau de drainage artificiel des eaux pluviales. Le drainage des eaux pluviales dans la ville de Sofara est rendu difficile par la particularité de son relief qui est caractérisé par des dépressions (mares) et des tertres. On observe une légère pente Est - Ouest qui part de la RN6 au Bani. La ligne de crête qui part de la Mairie et du TF n°89 au Sud - Est de la ville à la route de Sakorobougou au Nord-Ouest en passant au Sud de la mare du service de l'élevage, par les mosquées Foutaka et Mossi, et à l'Ouest du second cycle de Sofara divise la ville en deux bassins versants qui sont:

- le bassin versant nord qui comprend le Nord des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiers. Les eaux de ce bassin sont dirigées vers la grande mare au Nord de la ville appelée « Lougolopé » et vers les casiers rizicoles situés plus au Nord ;
- le bassin versant sud qui comprend le sud des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiers. Les eaux de pluie collectées dans ce bassin versant remplissent d'abord les mares qui s'y trouvent avant de se déverser dans le Yamé en passant par le marché et le sud du cimetière. Des inondations peuvent survenir car l'écoulement des eaux vers le Yamé est ralenti par la configuration du terrain.

• Evacuation des déchets liquides.

- Eaux usées domestiques. Elles sont déversées soit directement dans la rue, soit dans un puisard situé à l'intérieur de la parcelle ou dans la rue. Les puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et deviennent des gîtes de moustiques.
- Excrétas et eaux vannes. Ils sont collectés pour la plupart dans des latrines traditionnelles. Lorsqu'elles sont pleines, elles sont vidangées manuellement. Dans la majorité des concessions, la distance minimale exigée entre le puits d'alimentation en eau et les latrines n'est pas respectée, ce qui pose un véritable problème de santé publique.

• Evacuation des déchets solides .

Les déchets solides sont de façon générale composés d'ordures ménagères, de feuilles mortes, de papiers, de plastics, de restes d'animaux, d'éléments de ferrailles et de verres. Pour une population pratiquant l'agriculture et le jardinage, ils sont utilisés comme compost pour la fumure des champs et des jardins potagers. Les familles gardent soigneusement les ordures produites soit sur la parcelle, soit à l'extérieur, contre le mur de clôture.

Les déchets biomédicaux produits par le CSCOM sont brûlés sur place dans des poubelles avant d'être transportés sur l'un des tas d'ordures de la ville.

La ville ne dispose ni de dépôt de transit, ni de décharge finale pour les ordures produites. Il n'existe pas non plus de G.I.E. d'assainissement.

6.3.2- Situation de l'écosystème .

Les problèmes environnementaux de la ville de Sofara et environs sont importants. Ils sont dus à :

- la dégradation de la flore;
- l'érosion ;
- l'existence de mares dans la ville de Sofara.

▪ **Dégradation de la flore.**

L'appauvrissement de la flore de la ville de Sofara et environs est progressive depuis quelques années. Cet appauvrissement devenu alarmant dans la mesure où plusieurs espèces végétales ont entièrement disparu, est dû aux facteurs suivants :

- la coupe abusive du bois;
- les feux de brousse ;
- la pression excessive du bétail sur le couvert végétal (la Commune de Fakala est une zone d'attente, c'est-à-dire que le bétail y séjourne en attendant la période de transhumance).

▪ **Erosion.**

Les berges des « Yamé » (rivières) sont fortement érodées à Sofara, Koulébala Dogon et Kouffadakadjan. Cette érosion est due à la composition sablonneuse des terres traversées et à la non consolidation des berges.

A Sofara, l'érosion a atteint un niveau si inquiétant, que plusieurs maisons ont été abandonnées.

▪ **Existence de mares dans la ville de Sofara.**

Il existe de nombreuses mares dans la ville de Sofara. Il s'agit sûrement d'anciens trous à banco. Leur présence dans la ville est une menace pour la santé des populations dans la mesure où elles servent de gîtes aux moustiques et autres vecteurs de maladies.

Conclusion :

Les mares et monticules de terre (tertres) rendent l'évacuation des eaux pluviales de la ville difficile, surtout à cause de la faiblesse des pentes. Cette évacuation pourra se faire par des systèmes de caniveaux et collecteurs, une fois que les mares seront remblayées.

L'érosion des rives du Yamé, si elle n'est pas stoppée, fera disparaître dans un proche avenir une grande partie de Sofara et Kaka (Sofaraba).

Si les environs de Sofara sont pauvres en végétation, la ville elle même est assez verte, avec ses nombreux vergers et zones de maraîchage.





ENVIRONNEMENT



Berges du Yamé



Berges du fleuve Bani



Mares



VII – EQUIPEMENTS EXISTANTS

7.1- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : Les informations sur les équipements administratifs de la ville de Sofara sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après :

Tableau n° 16: Equipements administratifs de la ville de Sofara.

N°	Désignation	Localisation	Superf. (ha)	Date de constr.	Nature des matériaux	Etat physique	Observations
1	Bureaux et logement du Sous Préfet	4 ^{ème} quartier	0,52	-	Dur	Bon	
2	Maison du peuple	2 ^{ème} quartier	0,085	1962	Banco revêtu de briquettes cuites	Mauvais	
3	Mairie	4 ^{ème} quartier	0,43	2001	Dur	Bon	
4	Office Riz Mopti	4 ^{ème} quartier	-	-	Dur	Passable	
5	Poste vétérinaire (Ex ODEM)	4 ^{ème} quartier	0,17	-	Dur	Passable	
6	ONP	4 ^{ème} quartier	0,31	-	Dur	Passable	
7	SOTELMA	4 ^{ème} quartier	0,052	-	Dur	Bon	
8	Ex CAC	4 ^{ème} quartier	0,054	-	Dur	Passable	Occupé par une Pharmacie et l'Antenne de la Conservation de la Nature

Source : Enquêtes de terrain du Consultant.

N.B :

- Les antennes de l'opération pêche et du secteur de base de l'agriculture ne disposent pas de locaux.
- La superficie non fournie concerne un terrain dont les limites ne sont pas matérialisées sur le site.
- Les dates non fournies n'ont pas été obtenues.

7.2- EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

7.2.1- Enseignement préscolaire :

Il existe un seul jardin d'enfants dans la ville de Sofara. Il est localisé dans la cour du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly dans le 4^{ème} quartier.

Les données sur le jardin d'enfants sont indiquées dans les tableaux n°17, et 18 ci-après :

Tableau n°17 : Jardin d'enfants, année scolaire 2005– 2006

Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de constr.	Matériau de Constr.	Etat physique	Observation
Jardin d'enfants	4 ^{ème} quartier dans la cour du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly	-	-	Dur	Passable	Cour non clôturée

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara

Tableau n° 18 : Données statistiques sur le jardin d'enfants, année scolaire 2005-2006

Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
			G	F	Total		
Jardin d'enfants	2	2	39	41	80	40	40

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara

7.2.2- Enseignement fondamental :

. Premier cycle de l'enseignement fondamental :

Les tableaux n°19, et 20 ci-après donnent la situation sur les écoles du premier cycle de l'enseignement fondamental à Sofara:

Tableau n°19: Ecoles du premier cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2005-2006

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de constr.	Matériau de Constr.	Etat physique
1	Ecole A	4 ^{ème} quartier	1,16 ha pour les écoles A et B ensemble	-	Dur	Passable
2	Ecole B	4 ^{ème} quartier	0,24	1986	Dur	Passable
3	Ecole C	4 ^{ème} quartier près de la Mairie		2005	Dur	Bon

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara



Tableau n°20 : Données statistiques sur les écoles du premier cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2005-2006.

N°	Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
				G	F	Total		
1	Ecole A	6	8	269	282	551	92	92
2	Ecole B	6	8	276	272	548	91	91
3	Ecole C	3	1	22	26	48	16	16
Total		15	17	567	580	1147	-	-

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara

Des écoles de premier cycle existent dans d'autres localités de la Commune. Il s'agit de : Tombona (3 salles de classe), Kombaka (3 salles de classe), Nia-ouro (3 salles de classe), Bonguel (6 salles de classe), Goundaka (3 salles de classe), et Diaba (3 salles de classe).

. Second cycle de l'enseignement fondamental :

Il existe une seule école de second cycle de l'enseignement fondamental à Sofara dont la situation est donnée dans les tableaux n°21, et 22 ci-après :

Tableau n° 21: Ecole du second cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2005-2006

Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de construction	Matériau de Constr.	Etat physique
Sofara 2 ^{ème} cycle	2 ^{ème} quartier	0,51	1993	Dur	Bon

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara



Tableau n° 22: Données statistiques sur l'école du second cycle de l'enseignement fondamental, année scolaire 2005-2006.

Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
			G	F	Total		
Sofara 2 ^{ème} cycle	6	8	267	196	463	77	58

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara

• Medersa :

Il existe une seule medersa à Sofara. Elle est désignée sous le nom de medersa Nour din et est localisée au 4^{ème} quartier entre le terrain de sports scolaires et l'aire d'abattage. Le domaine de la medersa occupe une superficie de 0,19 ha. Les classes vont de la première à la sixième année. Cependant, les salles de classe sont au nombre de quatre (4) seulement. Elles sont construites en banco et sont en mauvais état. L'effectif des élèves est de 400 dont 150 garçons et 250 filles.



Tableau n° 23: Medersa Nour Din de Sofara, année scolaire 2005-2006

Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de construction	Matériau de Constr.	Etat physique
Nour Din	4 ^{ème} quartier	0,19	-	Banco	Mauvais

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara

Tableau n°24: Données statistiques sur la medersa Nour Din de Sofara, année scolaire 2005-2006.

Désignation	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
			G	F	Total		
Nour Din	4	6	150	250	400	100	67

Source : Comité de gestion scolaire de Sofara

Il existe également une medersa à Guidiowel et à Diaba Allaye.

7.2.3- Autres enseignements.

- **Centre d'Animation Rurale (CAR) :**

Le CAR est situé en dehors de la ville de Sofara, à l'Est de la RN6 en face du carrefour de Diaba Allaye. Il est destiné à donner aux jeunes ruraux les techniques culturelles modernes de base dans le but d'élever la productivité agricole au niveau de nos villages.

- **Centre d'Education pour le Développement (CED) :**

Il existe un CED à Bambarawel et à Kombaka.

7.3- EQUIPEMENTS SOCIO- SANITAIRES :

7.3.1- Secteur public :

Les équipements socio- sanitaires du secteur public sont le parc de vaccination et le Centre de Santé Communautaire (CSCOM).

- **Parc de vaccination :**

Il est situé au bord de la route de Mopti à Diaba Allaye, non loin du terrain de sport.

Il existe un parc de vaccination dans les localités suivantes : Nia Ouro, Bambarawel, Tombona, Diongué bambara et Kankéléna.

- **Centre de santé communautaire (CSCOM) :**

Le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) est situé au 4^{ème} quartier, à l'Est des bureaux du Sous Préfet. Il comprend les salles et unités suivantes : une salle de consultation, une salle de traitement et des supports, une salle annexe, une salle d'injections, une salle de pansements, une chaîne de froid, un dépôt pharmaceutique, une salle polyvalente, une unité de consultations prénatales, un magasin, deux salles d'hospitalisation, une salle d'accouchement avec salle d'attente, une salle des accouchées, une salle de garde.

Le personnel du CSCOM est le suivant : un médecin, un technicien supérieur, un aide soignant, un gérant du dépôt pharmaceutique, deux matrones et deux gardiens.

Le tableau n° 25 ci-après donne la situation des pathologies les plus fréquentes traitées dans le CSCOM de janvier à septembre 2006.

Tableau n° 25 : Pathologies traitées de janvier à septembre 2006.

N°	Désignation	Cas traités		
		Hommes	Femmes	Total
1	Diarrhée	41	47	88
2	Toux supérieure à 1 jour	184	159	343
3	IRA Voie Haute	17	29	46
4	Toux supérieure à 15 jours	0	1	1
5	Tuberculose suspectée	3	2	5
6	Paludisme simple	288	401	689
7	Paludisme grave	215	301	516
8	Conjonctivite	17	16	33
9	Bilharziose	7	5	12
10	Vers intestinaux	4	8	12
11	Ecoulement urétral	19	0	19
12	Ecoulement vaginal	0	23	23
13	Douleurs abdominales	7	37	44
14	Intoxication	3	4	7
15	Troubles liés à l'accouchement	0	3	3
16	Traumatismes (plaies, brûlures, fractures)	191	97	288
17	Carie dentaire	3	2	5
18	Autres affections de la bouche	17	34	51
19	Hypertension artérielle	14	35	49
20	Otite aiguë	9	7	16
21	Otite suppurée	5	2	7
22	Angine	14	13	27
23	Eczéma	3	4	7
24	Pyodermite	28	13	41
25	Ulcération génitale	4	2	6
26	Autres	335	548	883

Source : Chef de poste médical de Sofara.

Un nouveau CSCOM non encore mis en service a été construit au 3^{ème} quartier, au bord de la route de Mopti, à la limite Est du site bâti de la ville. Il est doté d'installations électriques fonctionnant à partir de plaques solaires mais ne dispose pas de point d'approvisionnement en eau.

Il existe un dispensaire et une maternité à Dédougou. Un CSCOM est en construction à Tombona.

7.3.2- Secteur privé :

Les équipements socio sanitaires de type privé à Sofara se limitent à deux dépôts pharmaceutiques et un cabinet de soins vétérinaires.

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE SOFARA PHASE 1 PLANCHE: 06

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007

LÉGENDE

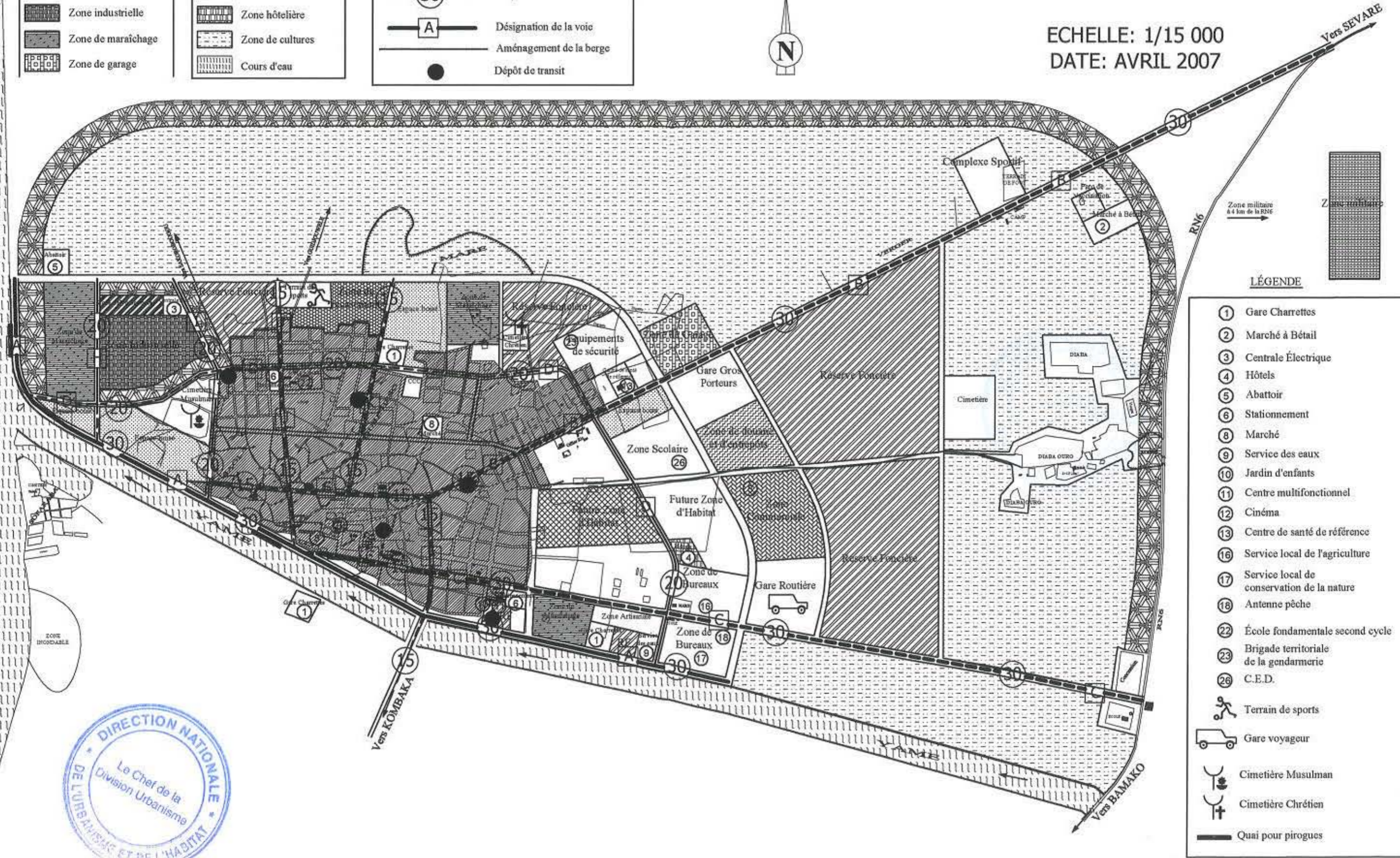
	Tissu existant à densifier		Zone de douane et d'entrepôts
	Future zone d'habitat		Zone d'hydrocarbures
	Réserve foncière		Zone militaire
	Zone de recasement		Bande verte de protection
	Zone commerciale		Zone boisée
	Zone industrielle		Zone hôtelière
	Zone de maraîchage		Zone de cultures
	Zone de garage		Cours d'eau

LÉGENDE

	Voie primaire à créer
	Voie primaire à aménager
	Voie secondaire à créer
	Voie secondaire à aménager
	Emprise de la voie
	Désignation de la voie
	Aménagement de la berge
	Dépôt de transit



BANI



LÉGENDE

- ① Gare Charrettes
- ② Marché à Bétail
- ③ Centrale Électrique
- ④ Hôtels
- ⑤ Abattoir
- ⑥ Stationnement
- ⑧ Marché
- ⑨ Service des eaux
- ⑩ Jardin d'enfants
- ⑪ Centre multifonctionnel
- ⑫ Cinéma
- ⑬ Centre de santé de référence
- ⑯ Service local de l'agriculture
- ⑰ Service local de conservation de la nature
- ⑱ Antenne pêche
- ⑳ École fondamentale second cycle
- ㉓ Brigade territoriale de la gendarmerie
- ㉖ C.E.D.
- Terrain de sports
- Gare voyageur
- Cimetière Musulman
- Cimetière Chrétien
- Quai pour pirogues



LÉGENDE

	Tissu existant à densifier
	Future zone d'habitat
	Zone commerciale
	Zone industrielle
	Zone de garage
	Zone de douane et d'entrepôts
	Zone d'hydrocarbures
	Bande verte de protection
	Zone boisé
	Cours d'eau

LÉGENDE

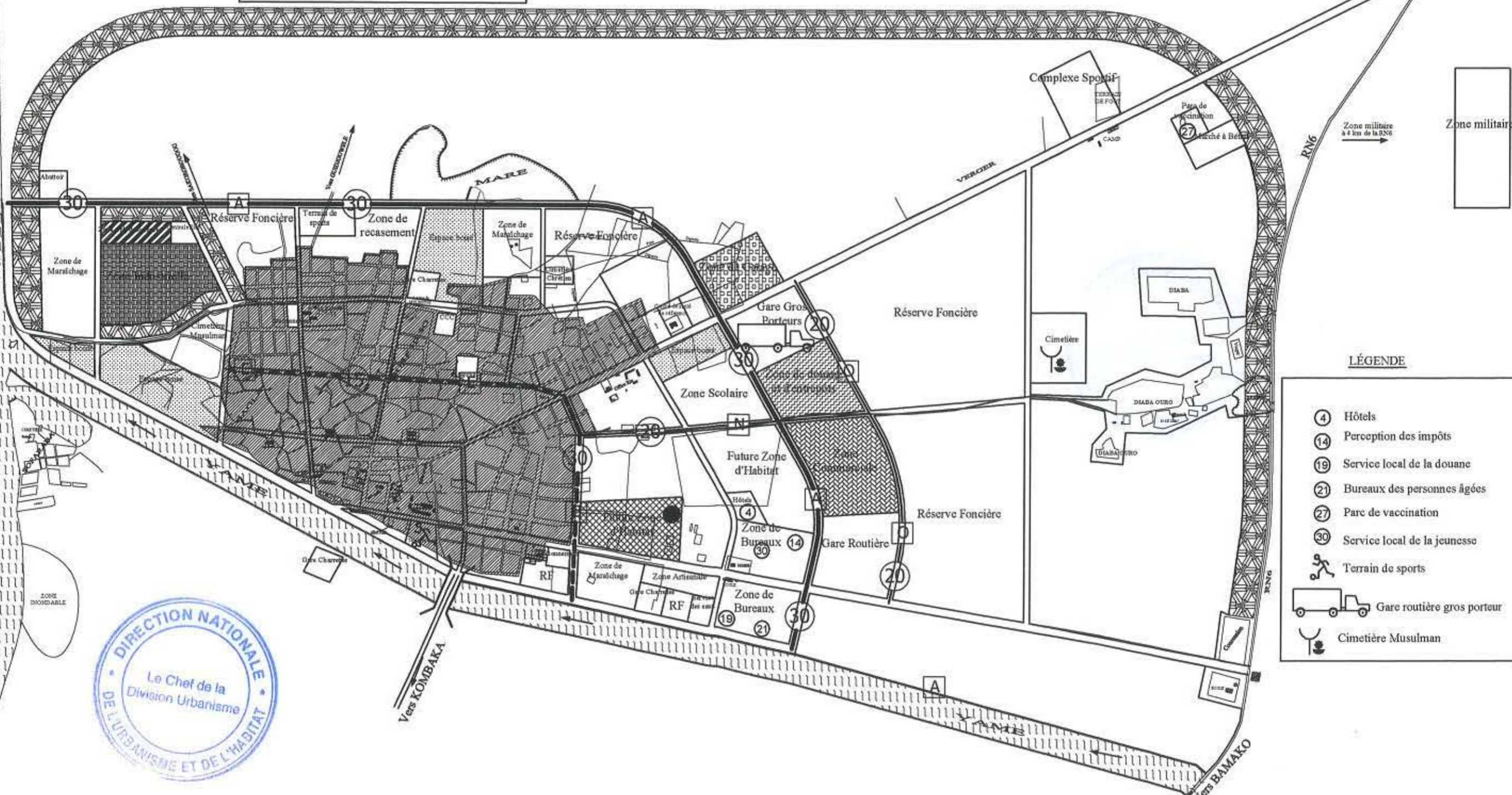
	Voie primaire à créer
	Voie primaire à aménager
	Voie secondaire à créer
	Voie secondaire à aménager
	Emprise de la voie
	Désignation de la voie
	Ouvrage d'art
	Aménagement de la berge
	Décharge finale
	Dépôt de transit

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
PHASE 2
PLANCHE: 07

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007



BANI



LÉGENDE

	Hôtels
	Perception des impôts
	Service local de la douane
	Bureaux des personnes âgées
	Parc de vaccination
	Service local de la jeunesse
	Terrain de sports
	Gare routière gros porteur
	Cimetière Musulman



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
PHASE 3
PLANCHE: 08

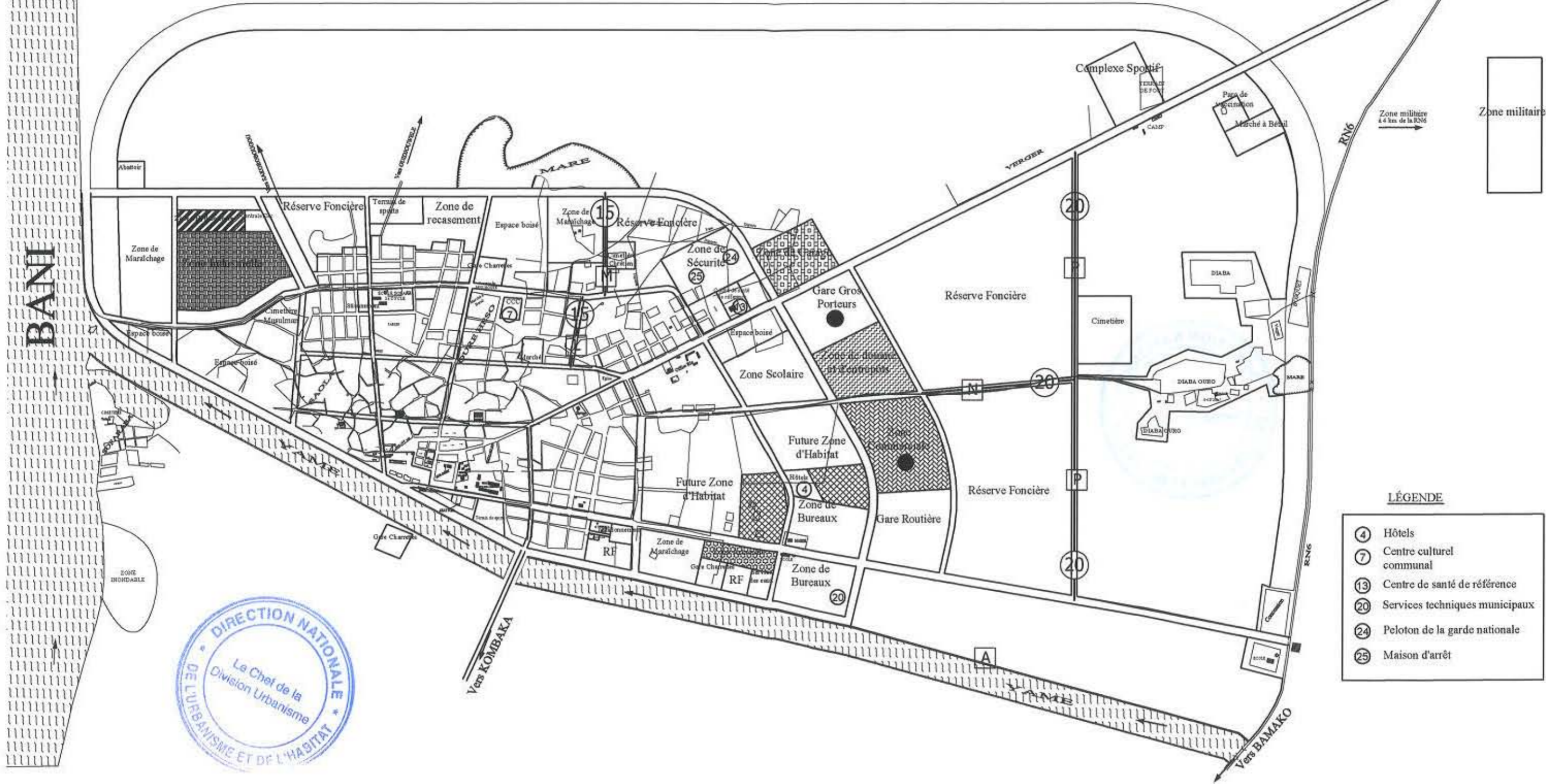
ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007

LÉGENDE

	Future zone d'habitat
	Zone commerciale
	Zone industrielle
	Zone de garage
	Zone de douane et d'entrepôts
	Zone artisanale
	Zone d'hydrocarbures
	Cours d'eau

LÉGENDE

	Voie secondaire à créer
	Voie secondaire à aménager
	Emprise de la voie
	Désignation de la voie
	Dépôt de transit



LÉGENDE

④	Hôtels
⑦	Centre culturel communal
⑬	Centre de santé de référence
⑳	Services techniques municipaux
㉔	Peloton de la garde nationale
㉕	Maison d'arrêt



LÉGENDE

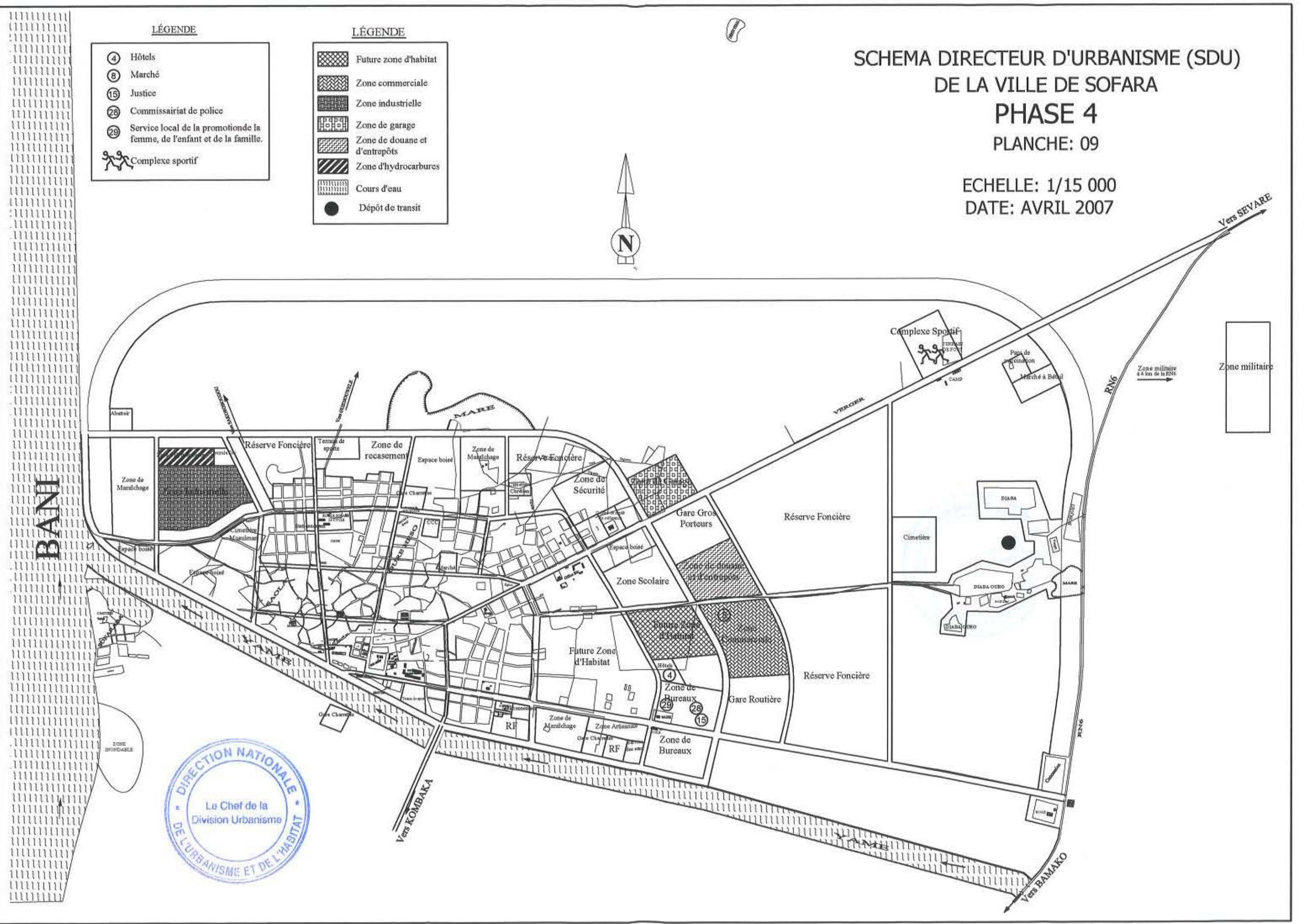
- ④ Hôtels
- ⑧ Marché
- ⑮ Justice
- ⑳ Commissariat de police
- ㉑ Service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- Complexe sportif

LÉGENDE

- Future zone d'habitat
- Zone commerciale
- Zone industrielle
- Zone de garage
- Zone de douane et d'entrepôts
- Zone d'hydrocarbures
- Cours d'eau
- Dépôt de transit

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
 DE LA VILLE DE SOFARA
 PHASE 4
 PLANCHE: 09

ECHELLE: 1/15 000
 DATE: AVRIL 2007

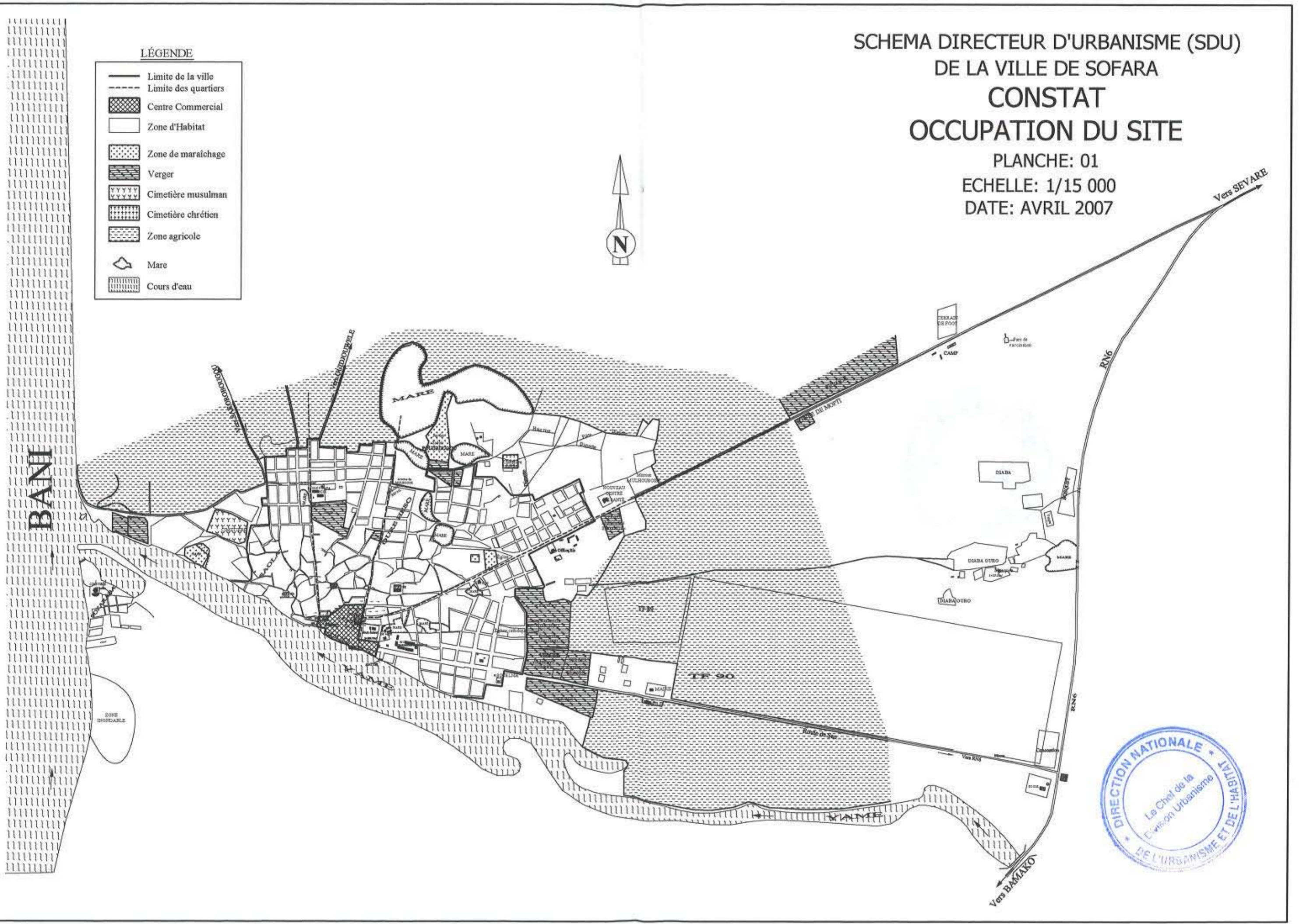


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
 DE LA VILLE DE SOFARA
**CONSTAT
 OCCUPATION DU SITE**

PLANCHE: 01
 ECHELLE: 1/15 000
 DATE: AVRIL 2007

LÉGENDE


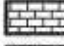



-  Limite de la ville
-  Limite des quartiers
-  Centre Commercial
-  Zone d'Habitat
-  Zone de maraîchage
-  Verger
-  Cimetière musulman
-  Cimetière chrétien
-  Zone agricole
-  Mare
-  Cours d'eau

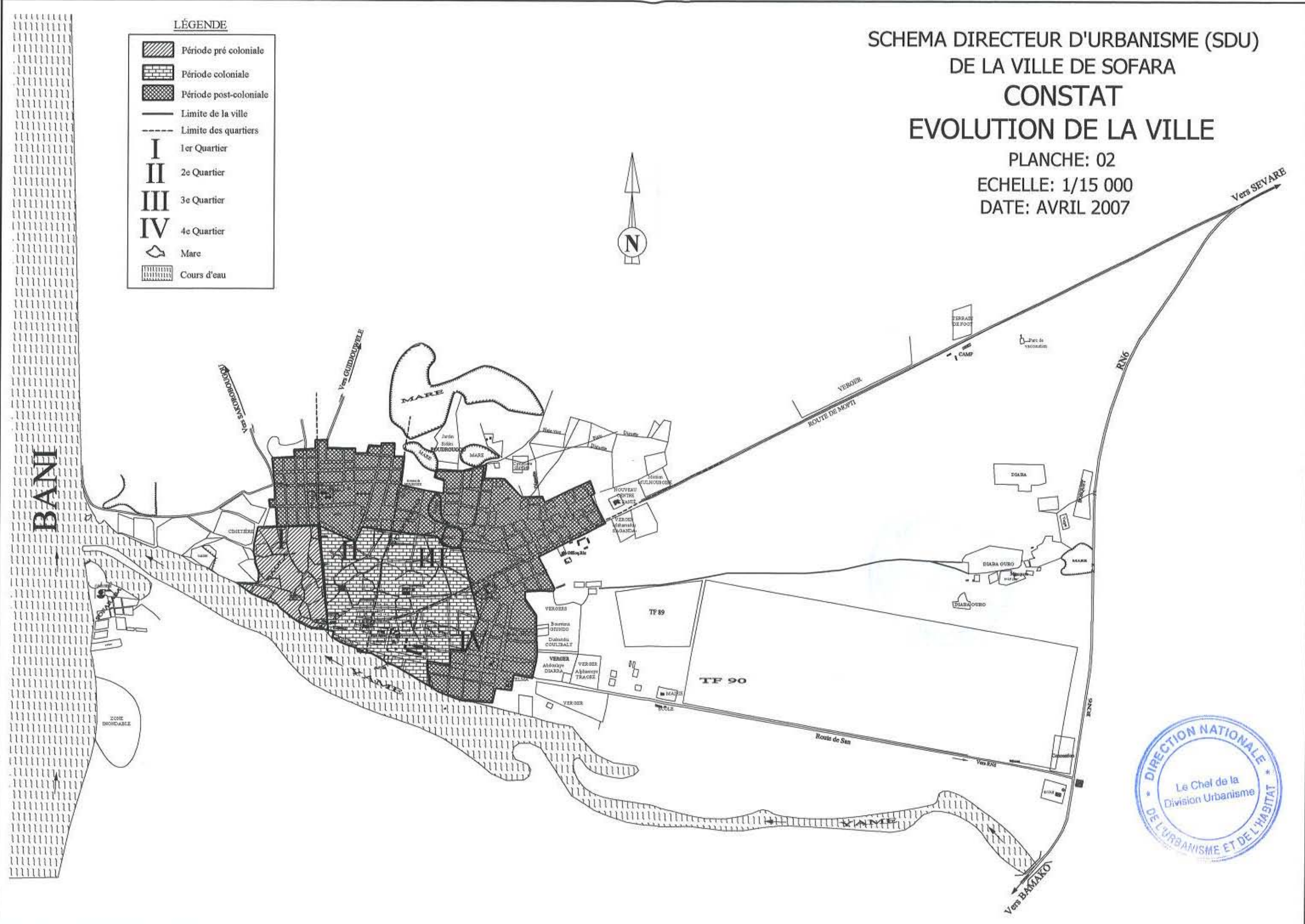


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
 DE LA VILLE DE SOFARA
CONSTAT
EVOLUTION DE LA VILLE







PLANCHE: 02
 ECHELLE: 1/15 000
 DATE: AVRIL 2007

LÉGENDE

-  Période pré coloniale
-  Période coloniale
-  Période post-coloniale
-  Limite de la ville
-  Limite des quartiers
- I** 1er Quartier
- II** 2e Quartier
- III** 3e Quartier
- IV** 4e Quartier
-  Mare
-  Cours d'eau

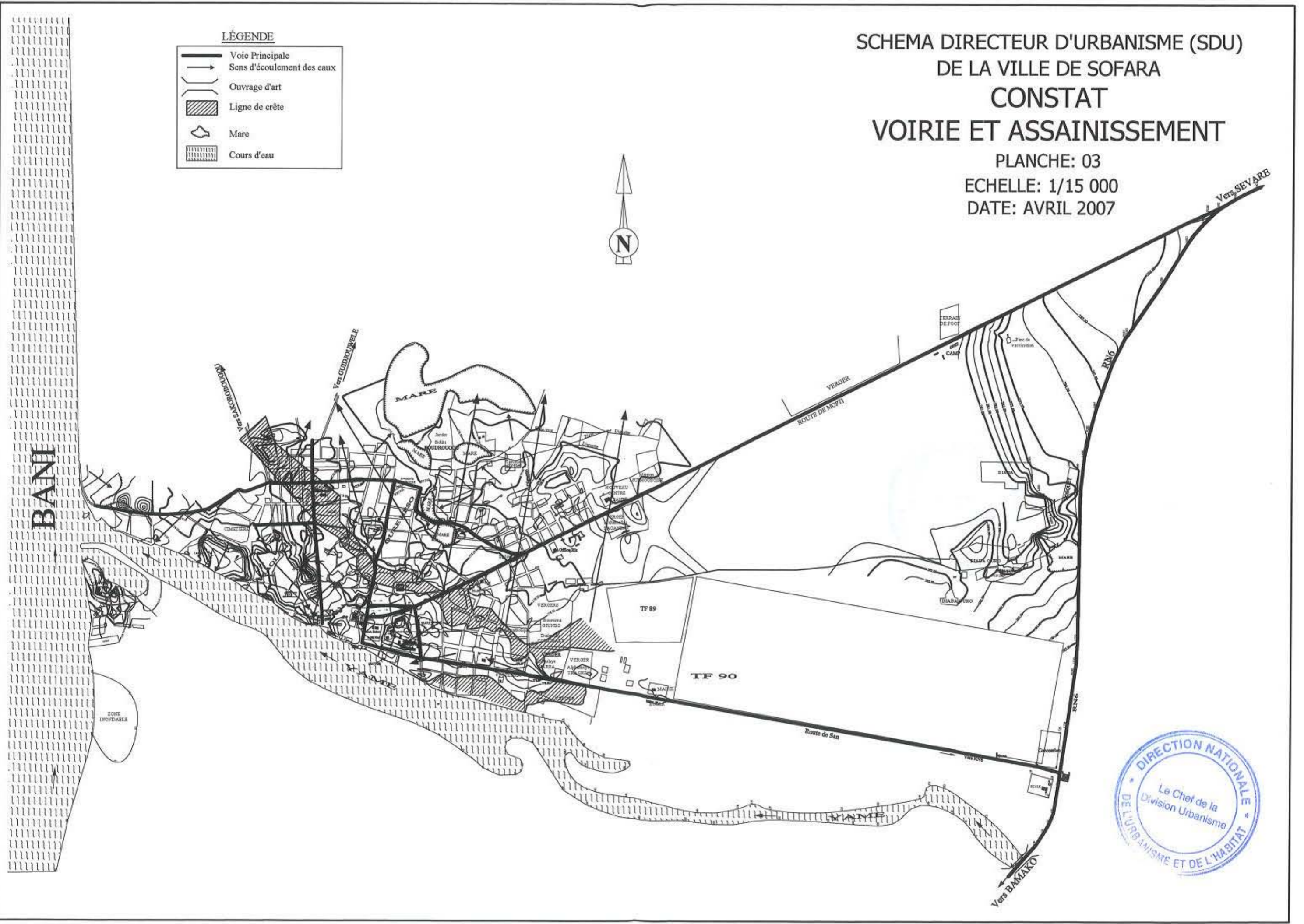


LÉGENDE

	Voie Principale
	Sens d'écoulement des eaux
	Ouvrage d'art
	Ligne de crête
	Mare
	Cours d'eau

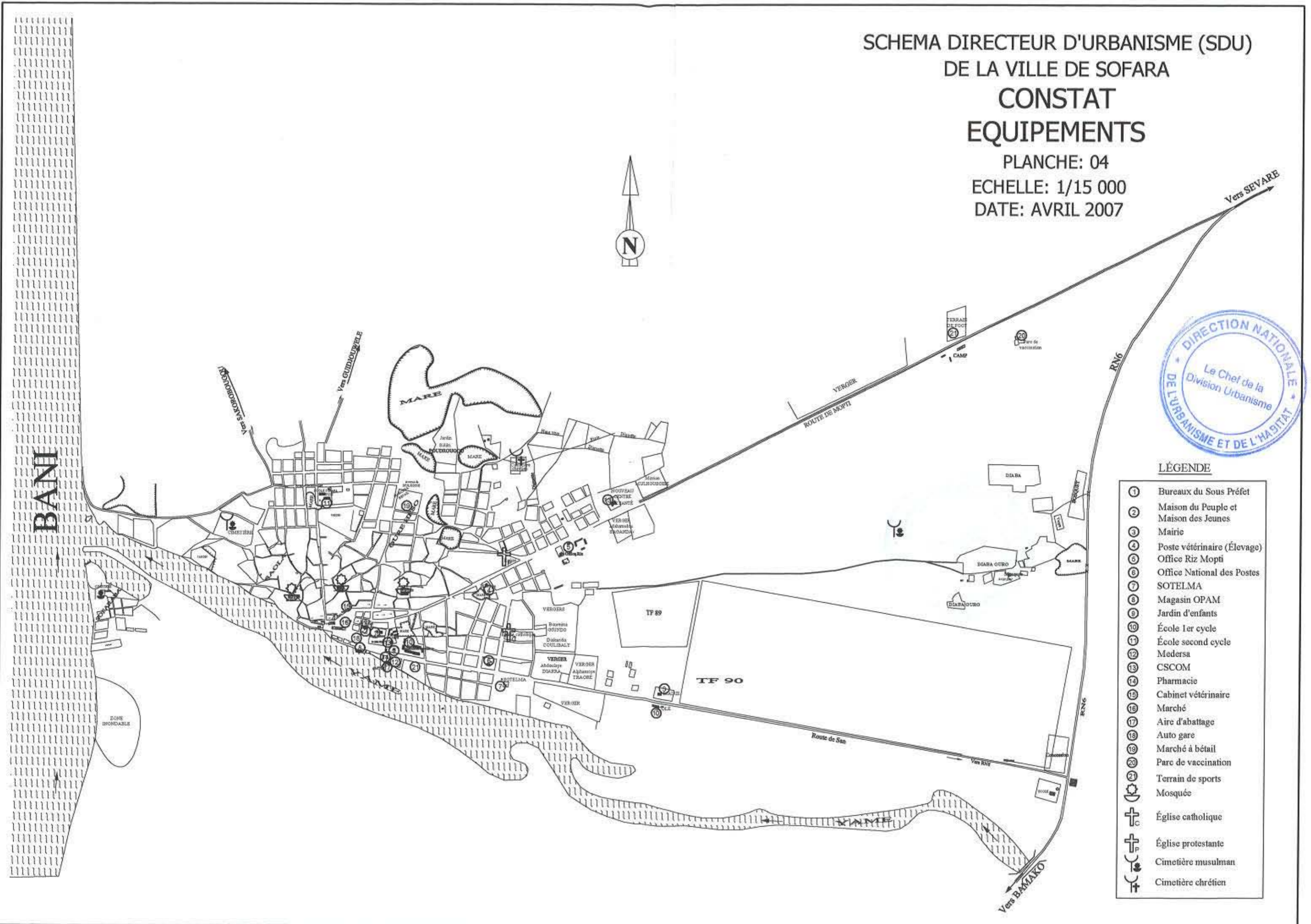
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
CONSTAT
VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

PLANCHE: 03
ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
CONSTAT
EQUIPEMENTS

PLANCHE: 04
ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007



LÉGENDE

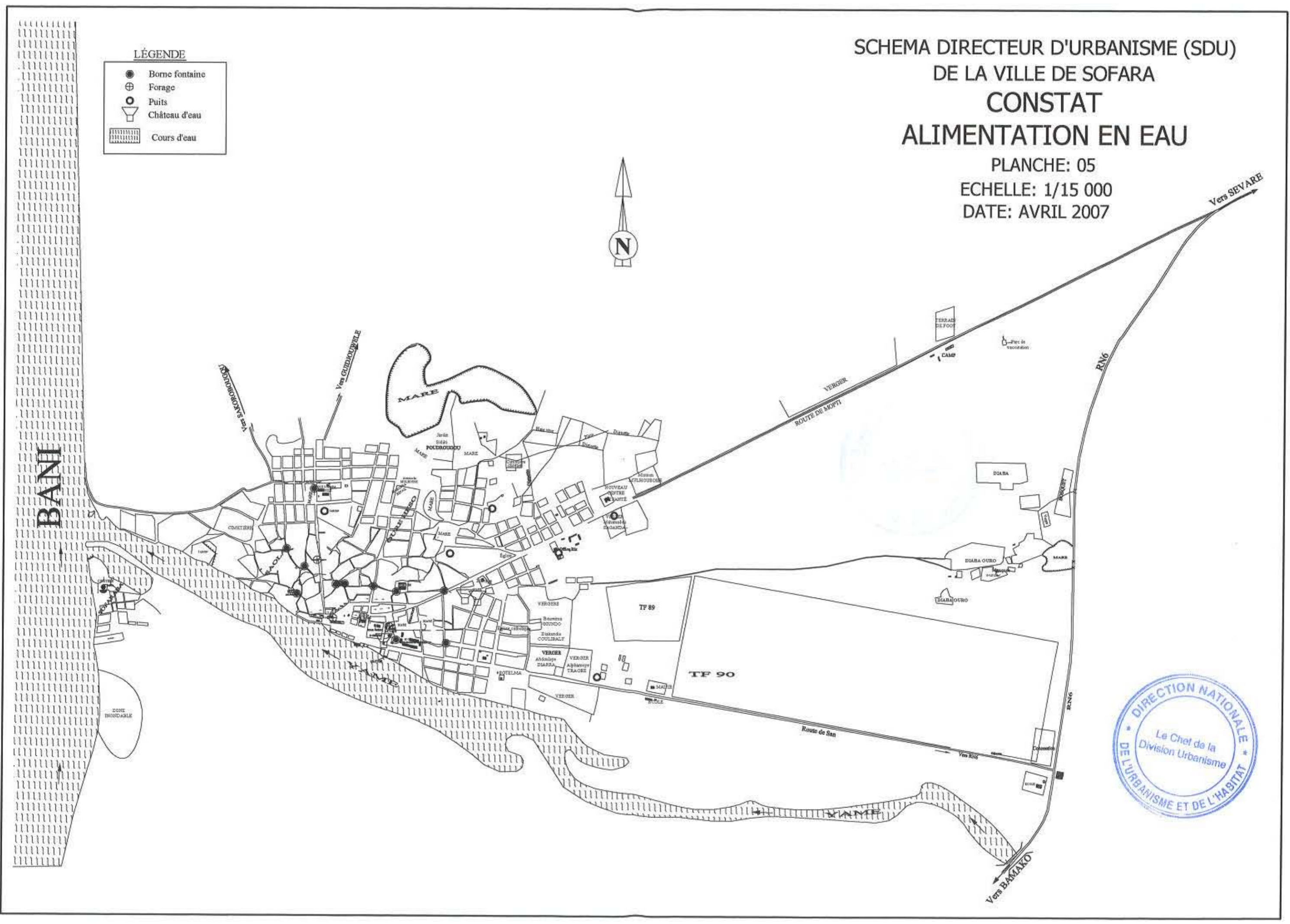
- | | |
|---|--|
| ① | Bureaux du Sous Préfet |
| ② | Maison du Peuple et
Maison des Jeunes |
| ③ | Mairie |
| ④ | Poste vétérinaire (Élevage) |
| ⑤ | Office Riz Mopti |
| ⑥ | Office National des Postes |
| ⑦ | SOTELMA |
| ⑧ | Magasin OPAM |
| ⑨ | Jardin d'enfants |
| ⑩ | École 1er cycle |
| ⑪ | École second cycle |
| ⑫ | Medersa |
| ⑬ | CSCOM |
| ⑭ | Pharmacie |
| ⑮ | Cabinet vétérinaire |
| ⑯ | Marché |
| ⑰ | Aire d'abattage |
| ⑱ | Auto gare |
| ⑲ | Marché à bétail |
| ⑳ | Parc de vaccination |
| ㉑ | Terrain de sports |
| ㉒ | Mosquée |
| ✚ | Église catholique |
| ✚ | Église protestante |
| ☪ | Cimetière musulman |
| ✚ | Cimetière chrétien |

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
 DE LA VILLE DE SOFARA
CONSTAT
ALIMENTATION EN EAU

PLANCHE: 05
 ECHELLE: 1/15 000
 DATE: AVRIL 2007

LÉGENDE

- Borne fontaine
- ⊕ Forage
- Puits
- ▽ Château d'eau
- ▨ Cours d'eau

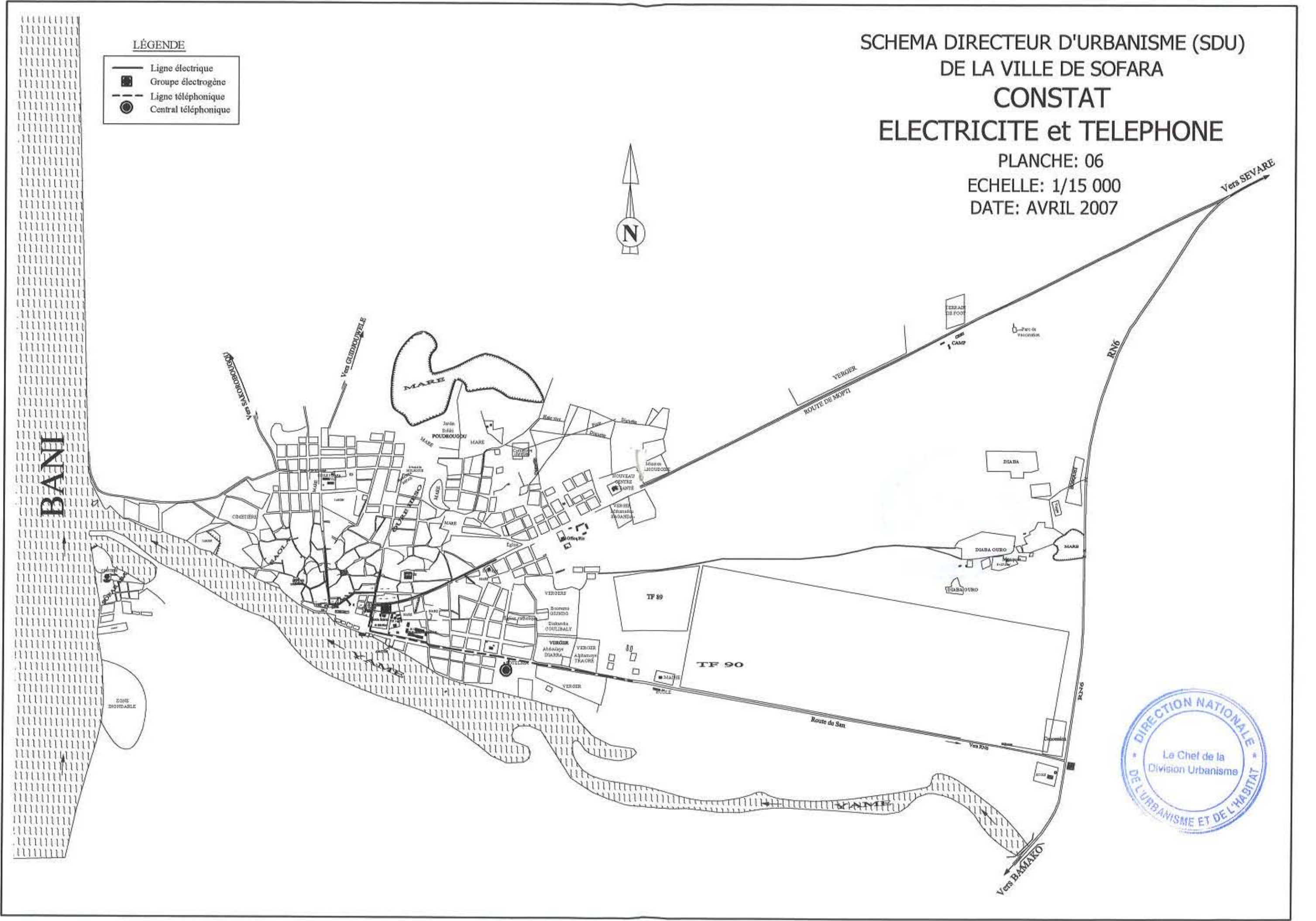


LÉGENDE

- Ligne électrique
- Groupe électrogène
- - - Ligne téléphonique
- Central téléphonique

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
CONSTAT
ELECTRICITE et TELEPHONE

PLANCHE: 06
ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007





Dépôts pharmaceutiques :

Il s'agit des dépôts de Ba Koko Samassékou et de Sékou Traoré

Cabinet de soins vétérinaires :

Il s'agit du cabinet de soins dénommé Seno bourgou de Monsieur Intimbé Kassogué.

Le tableau n° 26 ci-après donne la situation des équipements socio sanitaires de Sofara.

Tableau n° 26: Equipements socio sanitaires de Sofara.

N°	Désignation	Localisation	Superficie (Ha)	Matériau de construction	Etat physique
1	Ancien CSCOM	4 ^{ème} quartier près des bureaux du Sous Préfet	0,29	Dur	Passable
2	Nouveau CSCOM	3 ^{ème} quartier à l'Est de la ville	0,27	Dur	Bon
3	Dépôt Ba Koko	4 ^{ème} quartier près de l'aire d'abattage	0,0035	Dur	Passable
4	Dépôt Sékou Traoré	4 ^{ème} quartier au côté Sud du marché	0,0035	Dur	Passable
5	Cabinet de soins vétérinaires Seno bourgou	2 ^{ème} quartier près de la Grande place de prière	0,03	Banco	Passable

Source : Enquêtes de terrain du Consultant.

7.4- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

7.4.1- Marché :

Le marché de Sofara est situé au 2^{ème} quartier, au Sud de la ville, au bord du Yamé. Il couvre une superficie de 1,38 ha. Le hangar central, couvert de tôles a été construit en 1956. Il existe beaucoup d'autres hangars couverts de chaume. La foire hebdomadaire a lieu les mardi ; ce jour-là, le marché déborde sur les rues adjacentes..

Le marché n'est pas aménagé et ne dispose pas de toilettes. Une grande partie des eaux pluviales de la zone traverse le marché pour se jeter dans le Yamé.

Au niveau de la Commune, il existe un autre marché hebdomadaire à Diongué Ouro

7.4.2- Auto gare :

Elle est située au 2^{ème} quartier, au Sud-Est du marché. Elle couvre une superficie de 0,54 ha environ. Elle n'est pas aménagée.

7.4.3- Quai :

Il n'y a pas de quai aménagé à Sofara. Les pirogues accostent à proximité du marché sur le Yamé.

7.4.4- Marché à bétail :

Le marché à bétail construit en 1986 est localisé au 3^{ème} quartier au bord de la rue Issa Coulibaly. Il comprend une rampe d'embarcation et un couloir de Vaccination. Il couvre une superficie de 1 ha. La clôture est réalisée en briques de banco habillées de briquettes de terre cuite.

7.4.5- Aire d'abattage :

L'aire d'abattage est située au 4^{ème} quartier au bord de la route de San, en face du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly. Elle couvre une superficie de 100 m². Les aménagements existants se limitent à un hangar délabré dont le sol en béton est dégradé. Il n'y a pas de point d'eau et de fosse.

7.4.6- Centre avicole :

Il est situé au 3^{ème} quartier, à l'Est du jardin de Sidiki Poudjoukou. Il couvre une superficie de 0,5 ha. La clôture est réalisée en grillage et les bâtiments sont construits en banco avec revêtement de briques cuites. Les activités au centre avicole sont présentement interrompues.

7.4.7- Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) :

Les magasins de l'O.P.A.M. sont situés au 4^{ème} quartier, au sud de l'auto gare. Ils sont construits en dur et occupent une superficie de 290 m². Ils sont en mauvais état.

7.5- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

7.5.1- Equipements sportifs :

Les équipements sportifs existants à Sofara sont :

- le terrain de sports scolaires situé au 4^{ème} quartier, face au groupe scolaire Diakaridia Coulibaly, d'une superficie de 0,75 ha ;
- le terrain de basket-ball situé dans la cour du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly ;
- le terrain de Foot situé au bord de la route de Mopti, d'une superficie de 1,12 ha.

Parmi les terrains de sports précités, seul le terrain de basket-ball est aménagé.

7.5.2- Equipements culturels :

- **Maison des Jeunes :** elle est située au 2^{ème} quartier, au Nord de l'auto gare. Aucune activité culturelle ne s'y tient actuellement à cause du degré de délabrement avancé des bâtiments.

7.6- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

Il n'existe ni équipement touristique ni équipement de loisir à Sofara

7.7- EQUIPEMENTS CULTUELS :

7.7.1- Mosquées :

Il existe trois (3) mosquées à Sofara, qui sont toutes des mosquées de vendredi.

Le tableau n° 27 ci-après donne la situation des mosquées de Sofara.

Tableau n° 27: Mosquées de Sofara.

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériau de construction	Etat physique
1	Mosquée Djennéka	1 ^{er} quartier	440 m ²	Dur	Bon
2	Mosquée Mossi	2 ^{ème} quartier	480 m ²	Dur	Bon
3	Mosquée Foutaka	3 ^{ème} quartier	1 000 m ²	Banco	Bon

Source : Enquêtes de terrain du Consultant.



Il existe une aire de Prière d'une superficie de 0,4 ha au Nord du marché.

7.7.2- Eglises :

Le culte chrétien à Sofara est représenté par une église catholique et une église protestante.

- **Eglise catholique** : Elle est située sur un terrain d'une superficie de 1 000 m² au 4^{ème} quartier, au bord de la voie Nord-Sud qui passe à l'Est du bureau de poste. Les bâtiments sont en dur et en bon état.
- **Eglise protestante** : Elle est située sur un terrain d'une superficie de 3,05 ha au 3^{ème} quartier, au bord de la route de Mopti. Les bâtiments sont en dur et en bon état.

7.7.3- Cimetières :

Il existe deux (2) cimetières à Sofara. Il s'agit :

- du cimetière musulman, situé au 1^{er} quartier, d'une superficie de 1,86 ha ;
- du cimetière chrétien, situé au Nord du 3^{ème} quartier, d'une superficie de 0,42 ha.

Aucun de ces cimetières n'est clôturé.

7.8- EQUIPEMENTS DE SECURITE :

Il n'existe aucun équipement de sécurité à Sofara. Le camp de garde qui était contigu aux bureaux du Sous Préfet est en ruine.

Conclusion :

Des insuffisances sont constatées au niveau de certains équipements à Sofara. Il s'agit :

- du manque de locaux pour certains services de l'administration ;
- du manque de salles de classe se traduisant par des ratios élèves / salles de classe assez élevés;
- du non aménagement de certains équipements marchands qui les rend peu rentables (marché central, marché à bétail) ;
- de la mauvaise localisation de l'aire d'abattage;
- du non aménagement des équipements sportifs ;
- de l'absence d'espace culturel car la maison des Jeunes est en ruine.

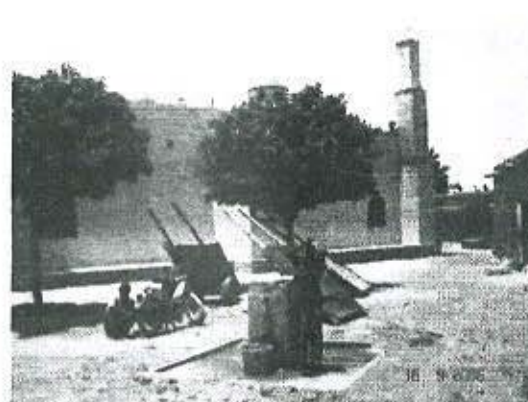




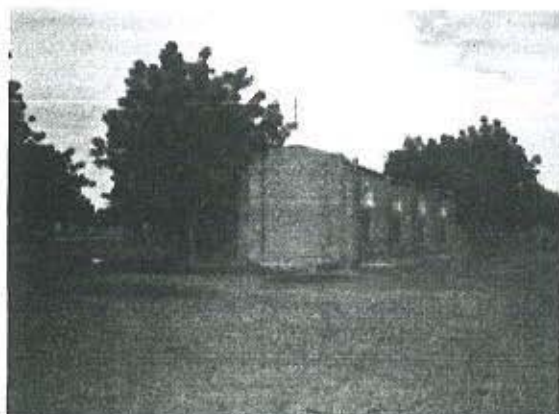
EQUIPEMENTS



Mosquée foutaka au 3^{ème} quartier



Mosquée djennéka au 1^{er} quartier



Eglise Protestante au 3^{ème} quartier



Eglise catholique au 4^{ème} quartier

EQUIPEMENTS



Mairie de la commune de Fakala



Ecoles fondamentales A et B « Diakaridia Coulibaly »



Second cycle de Sofara



Marché de Sofara



DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT DE PLANIFICATION





I- ZONAGE :

1.1- ZONES D'HABITAT :

En matière d'habitat, les actions portent sur :

- l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existantes ;
- la promotion de parcelles assainies et de logements dans les zones d'extension.

1.1.1- Zones d'habitat existantes :

L'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existantes des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiers passe par leur réhabilitation qui se traduit par :

- l'aménagement des voies ;
- la création des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, d'adduction d'eau et d'électrification ;
- l'extension du réseau téléphonique ;
- la création de nouveaux équipements de proximité tels que jardins d'enfants, marchés de quartiers, dépôts de transit etc. ;
- le remblayage des mares ;
- la densification du tissu existant.

1.1.2- Zones d'extension de l'habitat :

Les superficies des zones d'extension de l'habitat sont déterminées sur la base des besoins en terrains constructibles pour loger les populations additionnelles de la ville à l'horizon 2026 ainsi que pour le recasement des populations déguerpies suite à l'opération de réhabilitation des zones d'habitat existantes.

- **Estimation de la population additionnelle :**

Sur la base du taux d'accroissement annuel de 1,4 % constaté lors des RGPH de 1987 et 1998, la population de Sofara qui était de 7076 habitants en 1998, est estimée à 7908 habitants en 2006, 9 087 habitants en 2016 et 10 442 habitants en 2026. Les augmentations de population correspondantes sont de 832 habitants entre 1998 et 2006, 1 179 habitants entre 2006 et 2016 et 1 355 habitants entre 2016 et 2026, soit un accroissement total prévisible de population de 2 534 habitants entre 2006 et 2026 (soit 20 ans).

Le tableau n° 1 ci-après indique l'évolution de la population de Sofara de 1998 à 2026.

Tableau n° 1: Projection de la population de la ville de Sofara de 1998 à 2026.

N°	Année	1998	-	2006	-	2016	-	2026
	Désignation							
1	Population	7 076	-	7 908	-	9 087	-	10 442
2	Pop. Addition.		832		1 179		1 355	

Dans le cadre de la densification du tissu existant, une partie de la population additionnelle pourrait être logée dans les lotissements récents des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiers.

Il n'existe pas de statistiques en ce qui concerne le rythme de densification des quartiers existants pour la détermination de la part de la population qui s'y loge ; cependant, plusieurs études ont

démontré qu'habituellement 1/4 de la population additionnelle se loge dans les zones d'habitat existantes et les 3/4 vont en zones d'extension.

- **Estimation de la population touchée par la réhabilitation des quartiers existants :**

Il est difficile de déterminer avec exactitude le nombre de personnes devant être touchées par la réhabilitation ; cependant, plusieurs études ont démontré qu'habituellement, c'est le 1/10^{ème} de la population qui est touchée. Puisque tous les quartiers dont la population totale est de 7076 habitants sont concernés par la réhabilitation, la population devant être recasée est estimée à 708 personnes. Cette population sera logée en zone de recasement.

- **Estimation des besoins en espace :**

Les statistiques du RGPH de 1998 indiquent un nombre de 5,6 personnes par ménage et 1,5 ménages par concession, ce qui donne une moyenne de 8 personnes par concession.

La surface moyenne des parcelles, compte tenu des impératifs économiques par rapport aux coûts des travaux de viabilisation, est de 400 m².

Le tableau n° 2 ci-après donne la situation des besoins d'extension de l'habitat à l'horizon du SDU (2026).

Tableau n° 2 : Besoins en espace pour l'habitat à Sofara, à l'horizon 2026.

N°	Désignation	Quantité
Zones d'extension :		
1	Pop. additionnelle à loger dans les zones d'extension	1 900 habitants
2	Nombre de concessions à créer	238
3	Surface des parcelles (60%)	9,52 ha
4	Surface de la voirie et des équipements divers (40%)	6,35 ha
	Total	15,87 ha arrondie à 16 ha
	Dont :	
	Habitat planifié (30%)	4,8 ha
	Habitat administré (70%)	11,2 ha
Zone de recasement :		
5	Population à recaser	708 habitants
6	Nombre de concessions à créer	89
7	Surface des parcelles (60%)	3,56 ha
8	Surface de la voirie et des équipements divers (40%)	2,37 ha
	Total	5,93 ha arrondie à 6 ha

- **Localisation de la zone d'extension de l'habitat :**

Il est prévu une seule zone d'extension de l'habitat. Elle est localisée au bord de la route de San, entre les dernières constructions à l'Est du 4^{ème} quartier et la Mairie et a une superficie de 16 ha.



• **Localisation de la zone de recasement.**

Elle est prévue au Nord du 2^{ème} quartier, entre la fin des constructions actuelles et la voie périphérique. Sa superficie est de 6 ha

1.2- ZONES D'ACTIVITES :

1.2.1- Zone de bureaux :

La nouvelle zone de bureaux est prévue autour de la Mairie, dans les extensions du 4^{ème} quartier, de part et d'autre de la route de San sur une superficie de 10 ha.

1.2.2- Zone scolaire :

Elle est prévue dans les extensions du 4^{ème} quartier, à l'Est du domaine de l'Office Riz Mopti, au bord de la voie menant à Diaba peul sur une superficie de 6,5 ha.

1.2.3- Zone commerciale :

Elle est prévue dans les extensions du 4^{ème} quartier, sur le côté nord de la voie menant à Diaba peul sur une superficie de 10 ha.

1.2.4- Zone industrielle :

Elle est prévue au Nord-Ouest du cimetière musulman sur une superficie de 10 ha.

1.2.5- Zone d'hydrocarbures

Elle est prévue dans les extensions du 1^{er} quartier, au Nord de la zone industrielle sur une superficie de 2 ha.

1.2.6- Zone artisanale :

Elle est prévue dans les extensions du 4^{ème} quartier, au bord de la route de San, d'une superficie de 2 ha.

1.2.7- Zones de maraîchage :

Il est prévu la création de trois (3) zones de maraîchage dans la ville de Sofara d'une superficie totale de 17,50 ha. Il s'agit de :

- la zone de maraîchage située dans les extensions du 1^{er} quartier, entre la zone industrielle et la bande verte de protection du bord du Bani, d'une superficie de 9 ha ;
- la zone de maraîchage située dans les extensions du 3^{ème} quartier, au Nord-Ouest du cimetière chrétien, d'une superficie de 5 ha ;
- la zone de maraîchage située dans les extensions du 4^{ème} quartier, à l'Est de la SOTELMA, au bord de la route de San, d'une superficie de 3,50 ha.

1.2.8- Zone de douane et d'entrepôts :

Elle est prévue dans les extensions du 4^{ème} quartier, sur le côté nord de la voie menant à Diaba peul sur une superficie de 6,50 ha.

1.2.9- Zone hôtelière :

Elle est prévue dans les extensions du 4^{ème} quartier, au Nord-Ouest de la zone de bureaux sur une superficie de 1ha.

Des hôtels pourraient être construits en d'autres endroits de la ville.

1.2.10- Zone de garages :

Elle est prévue dans les extensions du 3^{ème} quartier, au Nord-Est du nouveau CSCOM sur une superficie de 5 ha.

1.2.11- Zone militaire :

Elle est prévue à l'Est de la RN6 à environ 4 km de celle-ci sur une superficie de 10 ha.

1.2.12- Zones de cultures :

Les zones de cultures prévues ont une superficie totale de 386 ha. Ce sont :

- la zone située au Nord de la ville, d'une superficie de 225 ha ;

- la zone située à l'Est de la ville entre les routes de Mopti et de San, d'une superficie de 116 ha ;
- la zone située au Sud-est de la ville entre le Yamé et la route de San, d'une superficie de 45 ha.

1.3- ARMATURE VERTE:

Il est prévu la création de quatre (4) espaces boisés dans la ville de Sofara d'une superficie totale de 19,5 ha. Il s'agit de :

- l'espace boisé situé à l'embouchure du Yamé, d'une superficie de 1,5 ha ;
- l'espace boisé situé au Sud du cimetière musulman du 1^{er} quartier, d'une superficie de 8 ha ;
- l'espace boisé situé dans les extensions du 3^{ème} quartier, à l'Est de la rue Issa Coulibaly, d'une superficie de 7 ha ;
- l'espace boisé situé dans les extensions du 4^{ème} quartier au bord de la route de Mopti, en face du nouveau CSCOM, d'une superficie de 3 ha.

En plus des espaces boisés ci-dessus cités, il est prévu la création de bandes boisées d'isolement et de protection. Il s'agit :

- de la bande boisée d'une largeur de 50 m, située au Nord, à l'Est et au Sud de la zone industrielle d'une superficie de 5,50 ha ;
- de la bande boisée d'une largeur de 100 m, située à l'Ouest, au Nord et à l'Est de la ville d'une superficie de 70 ha.

1.4- RESERVES FONCIERES :

Il est prévu Six (6) réserves foncières, d'une superficie totale de 96 ha. Il s'agit de :

- la réserve foncière située dans les extensions du 1^{er} quartier, d'une superficie de 6 ha ;
- la réserve foncière située dans les extensions du 3^{ème} quartier, d'une superficie de 9 ha ;
- la réserve foncière située dans les extensions du 4^{ème} quartier, entre la route de Mopti et la voie menant à Diaba peul, d'une superficie de 46 ha ;
- la réserve foncière située dans les extensions du 4^{ème} quartier, entre la route de San et la voie menant à Diaba peul, d'une superficie de 33 ha. ;
- la réserve foncière située dans les extensions du 4^{ème} quartier, au Sud de la zone artisanale, d'une superficie de 1 ha ;
- la réserve foncière située dans les extensions du 4^{ème} quartier, au Sud de la SOTELMA, d'une superficie de 1 ha.



II- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1- VOIRIE :

2.1.1- Maillage :

L'évolution de la ville est prévue à partir d'une grande maille de voirie. Les emprises et les tracés des voies sont dictés par les impératifs de localisation de l'habitat et des activités. La voirie projetée cherche à prévenir et à corriger les insuffisances qui pourraient découler à terme de la trame radiale existante, en captant et redistribuant le flux de trafic à l'approche du centre. Elle est composée de voies primaires d'emprise 30 m, de voies secondaires d'emprise 20 m, de voies tertiaires et de ruelles.

2.1.2- Voies à aménager :

L'aménagement consiste à élargir ou à ramener à la dimension requise, l'emprise de la voie et à revêtir la chaussée. Les voies concernées sont :

- la **voie B** qui part de la voie A au Sud-est, passe à l'Ouest des vergers d'Abdoulaye Diarra, Diakaridia Coulibaly et Bouréma Guindo, rejoint la route de Mopti avec laquelle elle se confond jusqu'à la RN6 au Nord-Est, d'une longueur de 4,2 km et d'une emprise de 30 m, **à bitumer** ;
- le **tronçon de la voie C** (route de San) qui part de l'actuelle auto gare à la voie B à l'Est de la SOTELMA, d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise de 15 m, **à bitumer** ;
- le **tronçon de la voie C** (route de San) qui part de la voie B à l'Est de la SOTELMA à la RN6, d'une longueur de 2,45 km et d'une emprise de 30 m, **à bitumer** ;
- le **tronçon de la voie D** qui part de la voie B au Nord-Est du service d'élevage à la voie A au niveau de l'embouchure du Yamé avec le Bani en passant au Nord de l'actuel marché à bétail et du second cycle, d'une longueur de 2,3 km et d'une emprise de 20 m, **à bitumer** ;
- la **voie E**, voie Est-ouest qui part de la voie B au niveau de l'église protestante, au cimetière, d'une longueur de 1,2 km et d'une emprise de 15 m, **à bitumer** ;
- la **voie F** qui part de la voie B au niveau de l'église protestante au pont à construire sur le Yamé, d'une longueur de 0,80 km et d'une emprise de 15 m, **à bitumer** ;
- la **voie G** qui part de la voie A au Sud du cimetière musulman à la voie F au niveau du petit marché, d'une longueur de 0,95 km et d'une emprise de 15 m, **à bitumer** ;
- le **tronçon de la voie J** (rue de Mulhouse) voie Nord-Sud qui part de la voie G au Nord du marché à la fin des constructions actuelles au Nord en passant à l'Ouest du second cycle de Sofara, d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise de 20 m, **à bitumer** ;
- le **tronçon de la voie K** (rue Issa Coulibaly) voie Nord-Sud qui part de la voie G à la fin des constructions actuelles au Nord en passant à l'Ouest de l'actuel marché à bétail, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m, **à bitumer** ;
- la **voie L** voie Nord-Sud qui relie les voies D et E au Nord de l'église protestante, d'une longueur de 0,25 km et d'une emprise de 15 m, **à revêtir de latérite** ;

La longueur totale des voies à aménager est de **14,15 km** répartie comme suit :

- pour les voies d'emprise 30 m : 6,65 km ;
- pour les voies d'emprise 20 m : 3,6 km ;
- pour les voies d'emprise 15 m : 3,9 km.

Le tableau n° 3 ci-après donne les informations sur les voies à aménager.

Tableau n° 3 : Voies à aménager.

N°	Désignation	Emprise	Longueur	Revêtement
1	Voie B	30 m	4,2 km	Bitume
2	Tronçon de la voie C	30 m	2,45 km	Bitume
3	Tronçon de la voie C	15 m	0,7 km	Bitume
4	Tronçon de la voie D	20 m	2,3 km	Bitume
5	Voie E	15 m	1,2 km	Bitume
6	Voie F	15 m	0,8 km	Bitume
7	Voie G	15 m	0,95 km	Bitume
8	Tronçon de la voie J	20 m	0,7 km	Bitume
9	Tronçon de la voie K	20 m	0,6 km	Bitume
10	Voie L	15 m	0,25 km	Latérite
Total			14,15	-

2.1.3- Voies à créer

Les voies à créer sont :

- la **voie A**, voie périphérique qui part des berges du Bani au Nord-Ouest, passe au Nord de la ville, croise la route de Mopti au Sud-est du nouveau CSCOM, traverse la partie Ouest du TF n°90, croise la route de San à l'Est de la Mairie et longe le Yamé jusqu'au Bani, d'une longueur de 7,55 km et d'une emprise de 30 m, **à bitumer** ;
- le **tronçon de la voie D**, qui part de la fin des constructions au Nord-Est du 3^{ème} quartier, croise la route de Mopti au Nord-Est des bureaux de l'Office Riz Mopti, traverse le TF n°89, se croise avec la route de San au Sud-Ouest de la Mairie et rejoint la voie périphérique A, d'une longueur de 1,1 km et d'une emprise de 20 m **à bitumer**;
- la **voie H**, voie Nord-Sud à l'Ouest de la ville, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m **à bitumer** ;
- la **voie I**, voie Nord-Sud qui passe à l'Est du cimetière, d'une longueur de 0,85 km et d'une emprise de 20 m **à bitumer**;
- le **tronçon de la voie J** (rue de Mulhouse) qui part de la voie de ceinture A à la limite nord des constructions, d'une longueur de 0,15 km et d'une emprise de 15 m **à revêtir en latérite**;
- le **tronçon de la voie K** (rue Issa Coulibaly) qui part de la voie de ceinture A à la limite nord des constructions, d'une longueur de 0,2 km et d'une emprise de 15 m **à revêtir en latérite** ;
- la **voie M**, voie Nord-Sud qui passe à l'Ouest du cimetière chrétien et qui lie la voie D à la voie de ceinture A, d'une longueur de 0,35 km et d'une emprise de 15 m **à revêtir en latérite** ;
- la **voie N**, voie Est-ouest qui part de la voie B au Sud du domaine de l'Office Riz Mopti à la voie P en passant au Nord du TF n°89, d'une longueur de 1,6 km et d'une emprise de 20 m **à bitumer** ;
- la **voie O** qui relie les routes de Mopti et de San en traversant le TF n° 90, d'une longueur de 1,25 km et d'une emprise de 20 m **à bitumer** ;



- la voie P, voie Nord-Sud qui relie les routes de Mopti et de San en traversant le TF N°90, d'une longueur de 1,65 km et d'une emprise de 20 m à bitumer ;

La longueur totale des voies à créer est de **15,3 km** répartie comme suit :

- pour les voies d'emprise 30 m : 7,55 km ;
- pour les voies d'emprise 20 m : 7,05 km ;
- pour les voies d'emprise 15 m : 0,7 km.



Le tableau n° 4 ci-après donne les informations sur les voies à créer

Tableau n° 4 : Voies à créer.

N°	Désignation	Emprise	Longueur	Revêtement
1	Voie A	30 m	7,55 km	Bitume
2	Tronçon de la voie D	20 m	1,1 km	Bitume
3	Voie H	20 m	0,6 km	Bitume
4	Voie I	20 m	0,85 km	Bitume
5	Tronçon de la voie J	15 m	0,15 km	Latérite
6	Tronçon de la voie K	15 m	0,2 km	Latérite
7	Voie M	15 m	0,35 km	Latérite
8	Voie N	20 m	1,6 km	Bitume
9	Voie O	20 m	1,25 km	Bitume
10	Voie P	20 m	1,65 km	Bitume
Total			15,3	-

2.1.4- Ouvrages d'art :

Il est prévu la construction d'un pont de franchissement du Yamé sur la prolongation de la deuxième voie Nord-Sud passant à l'Est du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly.

Il est également prévu l'aménagement des deux berges du Yamé, de son embouchure dans le fleuve Bani jusqu'au pont situé sur la RN6. La largeur du Yamé est ramenée à 100 m.

Des ouvrages de franchissement sont également prévus sur les collecteurs et caniveaux.

2.2- RESEAUX DIVERS :

2.2.1- Alimentation en eau potable :

Le réseau actuel d'alimentation en eau potable n'étant pas en mesure de satisfaire les besoins de la population de Sofara, il est prévu la construction de deux châteaux d'eau d'une capacité de 60 m³ chacun à la place de ceux existants, l'équipement des forages de pompes fonctionnant à partir de groupes électrogènes en lieu et place des plaques solaires et la construction d'une station de traitement des eaux au Sud de la SOTELMA sur une superficie de 1 ha.

Chaque concession doit avoir la possibilité de se brancher au réseau d'eau potable et des bornes fontaines doivent être réalisées dans toutes les parties de la ville.

2.2.2- Electrification :

Il est prévu l'électrification totale de la ville. A cet effet, une centrale électrique équipée de deux groupes électrogènes d'une puissance de 360 kVa chacun est prévue au Nord de la zone industrielle sur une superficie de 0,64 ha.

2.2.3- Télécommunications :

Il est prévu l'extension du réseau de téléphone fixe à toute la ville et à ses extensions futures.

2.3- ENVIRONNEMENT.

2.3.1- Assainissement.

- **Drainage des eaux pluviales :**

Les actions portent sur :

- le remblayage des mares (anciens trous d'extraction de banco);
- la création de collecteurs.

- **Remblayage des mares:**

Il est prévu le remblayage de toutes les mares situées dans les limites de la ville et leur aménagement en places publiques plantées d'arbres, à l'exception de la mare « Lougolopé », située au Nord de l'actuel marché à bétail.

- **Création de collecteurs :**

Les collecteurs sont destinés à évacuer les eaux pluviales vers les exutoires (fleuve Bani, Yamé). Ils sont prévus le long des voies. Ce sont:

- le collecteur A qui part du Bani au Nord-Ouest, au Yamé au Sud-est en passant au Nord de la ville, d'une longueur de 4 km ;
- le collecteur B qui part de la RN6 au Nord-Est à la voie A au niveau de la Mission de Mulhouse, d'une longueur de 2,9 km ;
- le collecteur C qui part de la RN6 au Sud-est au Yamé au Sud du marché, d'une longueur de 3,15 km ;
- le collecteur D qui part de la voie A au Sud de la Mairie à la voie A au niveau de l'embouchure du Yamé dans le Bani en passant au Nord-Est du domaine de l'Office Riz Mopti, au Nord de l'actuel marché à bétail et du second cycle, d'une longueur de 3,4 km ;
- le collecteur E qui part de la voie I au niveau du cimetière musulman à la voie A au Sud - Est de la SOTELMA, d'une longueur de 1,9 km ;
- le collecteur F qui part de la voie A au Sud du 1^{er} quartier au pont prévu, en croisant la route de Mopti au niveau du petit marché, d'une longueur de 1,3 km ;
- le collecteur H qui longe la voie H, d'une longueur de 0,6 km ;
- le collecteur I qui longe la voie I passant à l'Est du cimetière musulman, d'une longueur de 0,85 km ;
- le collecteur J qui part de la voie A au Nord à la voie G au Sud en passant à l'Ouest du second cycle de Sofara, d'une longueur de 0,8 km ;
- le collecteur K qui part de la voie A au Nord à la voie G au Sud en passant à l'Ouest de l'actuel marché à bétail, d'une longueur de 0,85 km ;
- le collecteur O qui part de la voie B au Sud - Est de la Mission de Mulhouse à la voie C, d'une longueur de 1,25 km ;
- le collecteur P à l'Est de la ville, qui relie les voies B et C, d'une longueur de 1,65 km.

La longueur totale des collecteurs à créer est de **22,65 km.**

- **Evacuation des déchets liquides :**

Il est prévu que l'évacuation des eaux usées et vannes se fasse à partir d'ouvrages collectifs ou individuels. Le rejet de ces catégories d'eaux usées dans la rue est interdit.



• **Evacuation des déchets solides :**

Il est prévu que la collecte des déchets solides au niveau des concessions se fasse dans des poubelles, et que les GIE d'assainissement se chargent de les évacuer aux dépôts de transit au nombre de neuf (9) situés à travers la ville. Le processus d'évacuation s'achève à la décharge finale située au Nord de la ville, à environ 2 km de la grande mare.

2.3.2- Préservation de la Nature.

Les actions portent sur :

- la lutte contre l'érosion des sols ;
- la promotion et la protection des espaces boisés ;
- l'interdiction d'exploitation de carrières à l'intérieur de la ville ;
- la protection des berges.





III- EQUIPEMENTS PROGRAMMES:

3.1- Equipements administratifs :

La zone de bureaux prévue est destinée à recevoir les services administratifs ne disposant pas de locaux propres et ceux qui seront créés dans le futur.

Les informations relatives aux équipements administratifs prévus sont indiquées dans le tableau n°5 ci-après :

Tableau n° 5 : Equipements administratifs.

N°	Désignation	Superficie (m ²)	Localisation	Action à entreprendre
1	Perception (impôts)	1 200	Zone de bureaux	A créer
2	Justice	1 200	Zone de bureaux	A créer
3	Service local de l'agriculture	1 200	Zone de bureaux	A construire
4	Service local conserv. de la nature	1 200	Zone de bureaux	A construire
5	Service local de la pêche	1 200	Zone de bureaux	A construire
6	Services techniques municipaux	1 200	Zone de bureaux	A créer
7	Service local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	1 200	Zone de bureaux	A créer
8	Service local de la Jeunesse	1 200	Zone de bureaux	A construire
Total		9 600	-	-

3.2- Equipements socio sanitaires :

Un centre de santé de référence, un centre multifonctionnel et un bureau des personnes âgées sont les équipements socio sanitaires prévus par le présent SDU.

Le CSCOM construit dans le 3^{ème} quartier au bord de la route de Mopti, mais qui n'est pas encore opérationnel est prévu comme centre de santé de référence. La taille du terrain sera portée à 1 ha et les locaux complémentaires seront construits.

Les informations relatives aux équipements socio sanitaires prévus sont indiquées dans le tableau n° 6 ci-après :

Tableau n° 6 : Equipements socio sanitaires.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Observations
1	Centre de santé de référence	1	Nouveau CSCOM existant au 3 ^{ème} quartier	Porter la superficie du terrain à 1 ha
2	Centre multifonctionnel	0,06	4 ^{ème} quartier au Sud de la SOTELMA	A créer
3	Bureau des personnes âgées	0,06	Zone de bureaux	A créer
Total		1,12	-	-

3.3- Equipements scolaires :

Pour faire face au déficit d'équipements scolaires, il est prévu :

- la construction de nouveaux locaux dans le 4^{ème} quartier, au Sud de la SOTELMA, pour l'actuel jardin d'enfants logé dans la cour du groupe scolaire Diakaridia Coulibaly sur une superficie de 1 200 m² ;
- l'agrandissement du second cycle de Sofara pour porter la superficie à 1,10 ha ;
- la construction de locaux pour un CED sur une superficie de 2 500 m² dans la zone scolaire.

Les informations relatives aux équipements scolaires prévus sont indiquées dans le tableau n° 7 ci-après :

Tableau n° 7 : Equipements scolaires.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	jardin d'enfants	0,12	4 ^{ème} Quartier au Sud de la SOTELMA	A construire
2	Ecole de second cycle de Sofara	1,10	2 ^{ème} quartier au bord de la rue de Mulhouse	A agrandir
3	CED	0,25	Zone scolaire	A construire
4	Parc de vaccination	1	Bord route de Mopti	A aménager
Total		2,47	-	-

3.4- Equipements commerciaux :

Dans le domaine des équipements commerciaux, il est prévu :

- l'agrandissement du marché actuel pour porter sa superficie à 1,4 ha et son aménagement;
- la création d'un marché dans la nouvelle zone commerciale sur une superficie d'un (1) ha ;
- la création d'un marché secondaire dans le 3^{ème} quartier au Nord-Ouest de l'église protestante sur une superficie de 0,68 ha ;
- la création d'un marché à bétail au Nord-Est de la ville, entre la route de Mopti et la RN6 près du parc de vaccination sur une superficie de 2 ha ;
- l'aménagement du parc de vaccination situé à Diaba Allaye près de l'ancien CAR, au bord de la route de Mopti sur une superficie d'un (1) ha ;
- la création d'un abattoir au Nord-Ouest de la zone industrielle sur une superficie d'un (1) ha ;
- la création d'un village artisanal dans la zone artisanale située dans les extensions du 4^{ème} quartier, au bord de la route de San sur une superficie de 2 ha ;
- la création d'un parc à bétail d'une superficie de 5 ha à l'Est de Diaba Allaye, de l'autre côté de la RN6.

L'actuel marché à bétail, situé au 3^{ème} quartier au bord de la rue Issa Coulibaly est conservé, mais est désormais destiné aux petits ruminants.

Les informations relatives aux équipements commerciaux prévus sont indiquées dans le tableau n° 8 ci-après :

Tableau n° 8: Equipements commerciaux.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Marché actuel	1,4	2 ^{ème} quartier	A agrandir et à aménager
2	Nouveau marché	1	Nouveau centre commercial	A créer
3	Marché secondaire	0,68	3 ^{ème} quartier	A créer
4	Marché à bétail	2	Bord route de Mopti	A créer
5	Abattoir	1	Nord-Ouest de la zone industr.	A créer
6	Village artisanal	2	Zone artisanale	A créer
7	Parc à bétail	5	Est de Diaba Allaye.	A créer
Total		14,59	-	-

3.5- Equipements touristiques et de loisirs :

Il est prévu :

- de répertorier et de valoriser les potentialités touristiques existantes notamment les sites historiques comme la tombe du Saint Sidi Al Wata Kounta à Kaka et les sites naturels inspirants comme le Bani;
- de susciter et d'encourager la construction d'hôtels et de restaurants dans la zone hôtelière prévue.

3.6- Equipements sportifs et culturels :

▪ **Equipements sportifs :**

Il est prévu :

- la création d'un complexe sportif au Nord-Est de la ville, au bord de la route de Mopti sur une superficie de 5 ha ;
- la création d'un terrain de sports dans l'extension du 2^{ème} quartier, au bord de la rue de Mulhouse (sa prolongation au Nord) sur une superficie de 2 ha ;
- l'aménagement du terrain de sports scolaires situé au bord de la route de San, face au groupe scolaire Diakaridia Coulibaly sur une superficie de 1,1 ha ;

▪ **Equipements culturels :**

Il est prévu :

- la création d'un centre culturel communal dans le 3^{ème} quartier à l'Est du marché à bétail sur une superficie de 0,5 ha ;
- la réhabilitation de la maison des jeunes ;
- la transformation de l'actuelle maison du peuple en salle de cinéma.

Les informations relatives aux équipements sportifs et culturels prévus sont indiquées dans le tableau n° 9 ci-après :



Tableau n° 9 : Equipements sportifs et culturels.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
Equipements sportifs :				
1	Complexe sportif	5	Actuel terrain de foot au bord de la route de Mopti	A créer
2	Terrain de sports	2	Nord du 2 ^{ème} quartier	A créer
3	Terrain de sports scolaires	1,1	4 ^{ème} quartier	A aménager
Equipements culturels				
4	Centre culturel communal	0,5	3 ^{ème} quartier	A créer
5	Maison des jeunes	0,085	2 ^{ème} quartier	A aménager
6	Salle de cinéma	0,085	Actuelle maison du peuple	A transformer
Total		8,77	-	-

3.7- Equipements culturels :

Il est prévu :

- l'agrandissement et la clôture du cimetière musulman sis au 1^{er} quartier, pour porter sa superficie à 4,24 ha;
- l'agrandissement et la clôture du cimetière de Diaba Peul, qui servira également aux extensions Est du 4^{ème} quartier, pour porter sa superficie à 5 ha;
- l'agrandissement et la clôture du cimetière chrétien au nord du 3^{ème} quartier, pour porter sa superficie à 1 ha.

Les informations sur les équipements culturels prévus sont indiquées dans le tableau n° 10 ci-après :

Tableau n° 10 : Equipements culturels.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Cimetière musulman	4,24	Ouest du 1 ^{er} quartier	A agrandir et clôturer
2	Cimetière de Diaba Peul	5	Entre Diaba Peul et le 4 ^{ème} quartier	A agrandir et clôturer
3	Cimetière chrétien	1	Nord du 3 ^{ème} quartier	A agrandir et clôturer
Total		10,24	-	-

3.8- Equipements de défense et de sécurité :

Dans le but de parer à l'absence d'équipements de sécurité à Sofara, il est prévu :

- la création d'une Brigade territoriale de gendarmerie sur une superficie de 0,25 ha dans l'extension Nord du 3^{ème} quartier ;
- la création d'un peloton de la Garde nationale sur une superficie de 0,25 ha dans l'extension Nord du 3^{ème} quartier ;
- la création d'une maison d'arrêt sur une superficie de 0,25 ha dans l'extension Nord du 3^{ème} quartier ;



- la création d'un Commissariat de police sur une superficie de 0,25 ha dans la zone de bureaux située dans l'extension du 4^{ème} quartier ;
- la création d'un camp militaire d'un (01) ha dans la zone militaire.

Les informations sur les équipements de sécurité prévus sont indiquées dans le tableau n° 11 ci-après :

Tableau n° 11 : Equipements de défense et de sécurité.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Brigade territoriale de gendarmerie	0,25	Extension 3 ^{ème} quartier	A créer
2	Peloton de la garde nationale	0,25	Extension 3 ^{ème} quartier	A créer
3	Maison d'arrêt	0,25	Extension 3 ^{ème} quartier	A créer
4	Commissariat de police	0,25	Extension 4 ^{ème} quartier	A créer
5	Camp militaire	01	Zone militaire	A créer
Total		02	-	-

3.9- Equipements de transport :

Il est prévu:

- une gare gros porteurs dans l'extension du 4^{ème} quartier au bord de la route de Mopti sur une superficie de 6 ha ;
- une gare voyageurs dans l'extension du 4^{ème} quartier au bord de la route de San sur une superficie de 7,8 ha ;
- un quai pour pirogues au bord du Yamé au Sud du marché sur une superficie de 0,05 ;
- un quai pour pirogues au bord du Bani sur une superficie de 0,05 ;
- une aire de stationnement pour charrettes sur la rive gauche du Yamé, non loin du pont prévu sur une superficie de 1 ha ;
- une aire de stationnement pour charrettes sur la rive gauche du Yamé, au Sud de la zone artisanale sur une superficie de 1 ha ;
- une aire de stationnement pour charrettes dans le 3^{ème} quartier, au bord de la rue Issa Coulibaly sur une superficie de 1 ha ;
- une aire de stationnement pour véhicules au 1^{er} quartier, au bord de la rue de Mulhouse face au second cycle de Sofara sur une superficie de 0,3 ha ;
- une aire de stationnement pour véhicules au bord de la route de San, à l'Est de la SOTELMA sur une superficie de 0,5 ha

La gare actuelle située près des bureaux du Sous Préfet servira à agrandir le marché.



Les informations sur les équipements de transport prévus sont indiquées dans le tableau n° 12 ci-après :

Tableau n° 12 : Equipements de transport.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Gare gros porteurs	6	Bord route de Mopti	A créer
2	Gare voyageurs	7,8	Bord route de San	A créer
3	Quai pour pirogues	0,05	Bord du Yamé	A créer
4	Quai pour pirogues	0,05	Bord du Bani	A créer
5	Stationnement pour charrettes	1	Rive gauche du Yamé	A créer
6	Stationnement pour charrettes	1	Sud zone artisanale	A créer
7	Stationnement pour charrettes	1	3 ^{ème} quartier	A créer
8	Stationnement pour véhicules	0,3	Face au second cycle	A créer
9	Stationnement pour véhicules	0,5	Est de la SOTELMA	A créer
Total		17,7	-	-



IV- EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU :

La présente évaluation concerne uniquement les actions prioritaires. Il s'agit :

- des études de PUS ;
- du bornage et de l'immatriculation des espaces prévus pour les zones d'activités et les grands équipements ;
- du nettoyage et du bornage de l'emprise des voies.

Le tableau n° 13 ci-après donne l'évaluation des actions prioritaires du SDU :

Tableau n° 13 : Evaluation du coût des actions prioritaires du SDU.

N°	Désignation	U	Quant.	Prix unit. (Millions f.cfa)	Montants (Millions f.cfa)
	<u>ETUDES DE DETAIL :</u>				
1	PUS	u	2	20	40
	<u>DELIMITATION ET BORNAGE :</u>				
2	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des grands équipements	ha	66,85	0,15	10,0275
3	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones d'habitat et d'activités	ha	224	0,15	33,6
4	Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies	km	29,45	0,5	14,725
Total					98,3525

Le coût des actions est estimé à la somme de: **Quatre Vingt Dix Huit Millions Trois Cent Cinquante Deux Mille Cinq Cents (98 352 500) francs CFA.**

Ce coût est réparti entre l'Etat et la Commune comme suit :

- Etat : 78 682 000 F.CFA soit 80% ;
- Commune : 19 670 500 F.CFA soit 20%



V- STRATEGIES D'APPLICATION :

Les stratégies dégagées en vue de l'application du présent SDU sont au nombre de quatre. Il s'agit des stratégies institutionnelle, foncière, financière et sectorielle.

5.1- Stratégie institutionnelle :

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) nécessite la mise en place d'un Comité de suivi. Il est composé comme suit :

- le Préfet de Djenné (Président) ;
- un représentant du Conseil de Cercle (C.C.) ;
- cinq (5) conseillers communaux dont le Maire ;
- les chefs de quartiers ;
- le chef de village de Sofara ;
- un représentant du service de l'Urbanisme (Rapporteur) ;
- un représentant de chaque service technique concerné par la gestion de l'espace urbain ;
- une représentante de la coordination des femmes ;
- un représentant de la coordination des ONG ;
- un représentant de la coordination des jeunes

Le Comité peut faire appel à toute personne physique ou morale pour sa compétence.

Au niveau National il y a le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs (CNETSD) d'urbanisme.

5.2- Stratégie foncière : Elle consiste à :

- borner et immatriculer toutes les zones et espaces programmés ;
- respecter la vocation des espaces ;
- viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- respecter les dispositions des textes réglementant le foncier et l'urbanisme ;

5.3- Stratégie financière :

Les ressources financières de la Mairie de la commune de Fakala sont basées sur la perception de taxes, de droits, de redevances, de subventions etc.

Les actions prioritaires retenues pour la mise en œuvre du SDU concernent l'élaboration des PUS, la délimitation, le bornage et l'immatriculation des espaces des zones d'activités et des grands équipements ainsi que la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Le coût de ces actions, estimé à 98 352 500 F.CFA est ventilé de la manière ci après :

- Etat : 78 682 000 F.CFA, soit 80% ;
- Commune : 19 670 500 F.CFA, soit 20%.

Les responsables communaux, en rapport avec l'Etat, la population et tous les acteurs, élaboreront et mettront en œuvre des stratégies pour améliorer les recettes communales. Pour ce faire, les dispositions suivantes sont nécessaires :

- réaliser des équipements générateurs de revenus ;
- rechercher des partenaires dans le cadre de jumelages ;
- faire appel aux compétences privées pour le financement des activités.

5.4- Stratégie sectorielle : Dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Sofara a été divisée en deux (2) secteurs. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS), dans le but de préciser le contenu du SDU.

Le PUS doit être conforme aux orientations du SDU qu'il détaille, tout en indiquant les règles d'utilisation du sol.

Les deux secteurs sont : le Secteur Est le Secteur Ouest.

5.4.1- Secteur n°1 (secteur Est) :

D'une superficie de 497 ha, le secteur n°1 est limité :

- au Nord par la ceinture verte de protection;
- à l'Est par le Secteur n°2 ;
- au Sud par le Yamé ;
- à l'Ouest par le Bani.

Il comprend le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} quartiers, des zones de cultures, des zones maraîchères, des zones d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

5.4.2- Secteur n°2 (secteur Ouest) :

D'une superficie de 482 ha, le secteur n°2 est limité :

- au Nord et à l'Ouest par le Secteur n°1;
- à l'Est par la ceinture verte de protection et la RN6 ;
- au Sud par le Yamé.

Il est composé du 4^{ème} quartier, d'une zone maraîchère, de zones d'activités existantes ou à créer, d'espaces boisés à créer ou à préserver et de réserves foncières.





VI- PHASAGE DU SDU :

La mise en œuvre du SDU sera faite en quatre (4) phases que sont :

- la phase I : 2007– 2011;
- la phase II: 2012 – 2016;
- la phase III : 2017 – 2021 ;
- la phase IV : 2022 – 2026.

Les tableaux n°14 et 15 ci-après indiquent les actions à mener à chacune des quatre phases du SDU.

Tableau n° 14 : Phases d'exécution du SDU.

N°	Programme	Phase I : 2007 - 2011	Phase II : 2012- 2016
I- ZONAGE			
1.1	Zones d'habitat	- Bornage et immatriculation des futures zones d'habitat ; - Restructuration du noyau ancien ; - Densification dP tissu existant ; - Réalisation d'habitat administré.	- Densification du tissu existant ; - Réalisation d'habitat administré.
1.2	Zones d'activités	- Bornage et immatriculation des zones d'activités prévues.	
1.3	Zones vertes	- Bornage et immatriculation des zones boisées prévues ; - Bornage et immatriculation de ceintures vertes de protection et d'isolement.	- Aménagement de zones boisées - Aménagement de ceintures vertes de protection et d'isolement.
1.4	Réserves foncières	- Bornage et immatriculation des réserves foncières.	
VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT			
2.1	Voirie	- Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies ; - Aménagement des berges du Yamé ; - Aménagement de voies	- Création de nouvelles voies ; - Aménagement des berges du Yamé ; - Aménagement de voies. - Construction du pont sur le Yamé.
2.2	Réseaux Divers	- Création du réseau d'électrification; - Création du réseau d'adduction d'eau ; - Extension du réseau téléphonique.	- Extension du réseau d'électrification - Extension du réseau d'adduction d'eau.
2.3	Environnement	- Remblayage des mares ; - Création de collecteurs ; - Construction des dépôts de transit.	- Remblayage des mares ; - Création de collecteurs ; - Construction de la décharge finale.

Tableau n° 14 (suite) : Phases d'exécution du SDU

N°	Programme	Phase I : 2007 - 2011	Phase II : 2012 - 2016
III- EQUIPEMENTS			
		- Bornage et immatriculation des espaces prévus pour les grands équipements ;	
3.1	Equipements administratifs	- Construction des bureaux du Secteur de l'agriculture, du service local de la conservation de la nature et de l'Antenne pêche.	- Création des services locaux de la perception des impôts et de la jeunesse.
3.2	Equipements socio sanitaires	- Création du centre multifonctionnel ; - Aménagement du parc de vaccination route de Mopti.	- Construction du bureau des personnes âgées.
3.3	Equipements scolaires	- Agrandissement et aménagement du second cycle de Sofara ; - Construction d'un CED ; - Construction du jardin d'enfants.	
3.4	Equipements commerciaux	- Agrandissement et aménagement du marché actuel ; - Construction du marché à bétail, route de Mopti ; - Construction du nouvel abattoir.	- Construction du marché secondaire du 3 ^{ème} quartier.
3.5	Equipements touristiques et de loisirs	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.
3.6	Equipements sportifs et culturels	- Construction du terrain de sport au Nord du 2 ^{ème} quartier ; - Aménagement de la maison des jeunes ; - Construction de la salle de cinéma.	- Aménagement du terrain de sports scolaires au 4 ^{ème} quartier.
3.7	Equipements culturels	- Agrandissement et clôture des cimetières musulman et chrétien.	- Clôture du cimetière de Diaba Peul.
3.8	Equipements de sécurité	- Construction des bureaux et du camp de la Brigade de Gendarmerie.	
3.9	Equipements de transport	- Construction des quais pour pirogues ; - Création d'aires de stationnement pour charrettes ; - Création de l'auto gare ; - Création de parkings.	- Création de l'aire de stationnement pour les gros porteurs.



Tableau n° 15 : Phases d'exécution du SDU

N°	Programme	Phase III : 2017- 2021	Phase IV : 2022 - 2026
I- ZONAGE			
1.1	Zones d'habitat	- Réalisation d'habitat administré; - Réalisation d'habitat planifié.	- Réalisation d'habitat administré; - Réalisation d'habitat planifié.
II- VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT			
2.1	Voirie	- Construction de nouvelles voies ; - Aménagement de voies.	- Construction de nouvelles voies ; - Aménagement de voies.
2.2	Réseaux Divers	- Extension du réseau d'électrification; - Extension du réseau d'adduction d'eau ; - Extension du réseau téléphonique.	- Extension du réseau d'électrification ; - Extension du réseau d'adduction d'eau. - Extension du réseau téléphonique.
2.3	Environnement	- Construction de collecteurs.	- Construction de collecteurs.
III- EQUIPEMENTS			
3.1	Equipements administratifs	- Création des Services Techniques de la Mairie.	- Création du Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; - Création du CAP.
3.2	Equipements socio- sanitaires	- Construction du Centre de santé de Référence.	
3.4	Equipements commerciaux	- Construction du village artisanal ;	- Construction du marché de la nouvelle zone commerciale.
3.5	Equipements touristiques et de loisirs	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.	- Construction d'hôtels ; - Aménagement de sites touristiques.
3.6	Equipements sportifs et culturels	- Construction du centre culturel communal	- Construction du complexe sportif.
3.8	Equipements de sécurité	- Construction des locaux du peloton de la garde nationale. - Construction de la maison d'arrêt.	- Construction du commissariat de police ;



VII- RECOMMANDATIONS :

Les recommandations sont les suivantes:

- la large diffusion du contenu du SDU auprès de tous les acteurs de développement et des populations ;
- l'adressage;
- la construction d'écoles de premier cycle d'enseignement fondamental dans tous les villages de la Commune ;
- la création d'une école de second cycle de l'enseignement fondamental à Bounguel ;
- l'achèvement de la construction du CSCOM de Tombona, son équipement et sa mise en service ;
- la construction d'un CSCOM à Dédougou ;
- la construction d'infrastructures routières entre les villages de la Commune ;
- la réalisation de forages équipés de pompes dans tous les villages de la Commune.



LÉGENDE

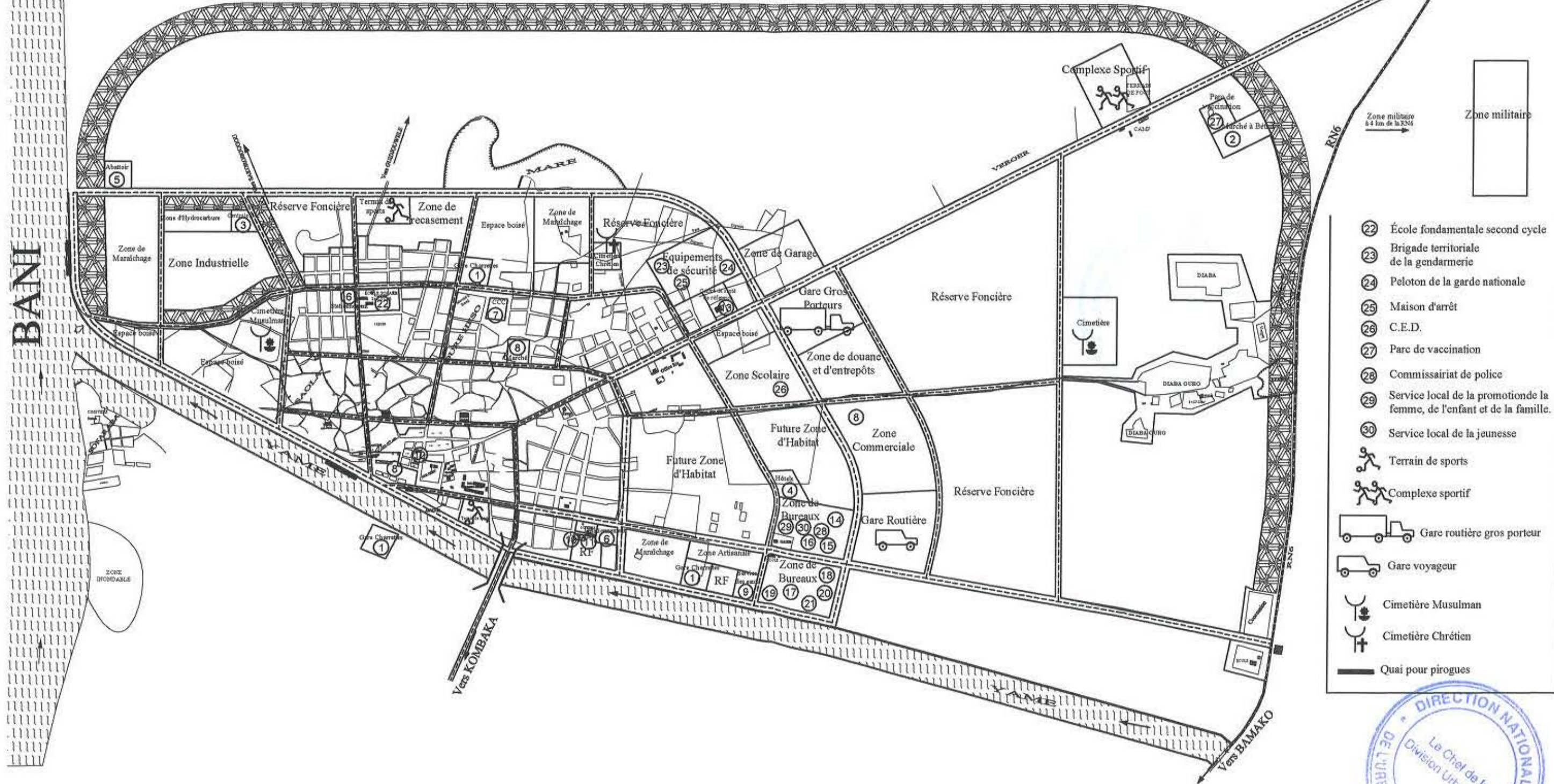
- | | |
|----------------------------|--|
| ① Gare Charrettes | ⑪ Centre multifonctionnel |
| ② Marché à Bétail | ⑫ Cinéma |
| ③ Centrale Électrique | ⑬ Centre de santé de référence |
| ④ Hôtels | ⑭ Perception des impôts |
| ⑤ Abattoir | ⑮ Justice |
| ⑥ Stationnement | ⑯ Service local de l'agriculture |
| ⑦ Centre culturel communal | ⑰ Service local de conservation de la nature |
| ⑧ Marché | ⑱ Antenne pêche |
| ⑨ Service des eaux | ⑲ Service local de la douane |
| ⑩ Jardin d'enfants | ⑳ Services techniques municipaux |
| | ㉑ Bureaux des personnes âgées |



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
EQUIPEMENTS

PLANCHE: 03


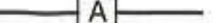




ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007



- ② École fondamentale second cycle
- ②③ Brigade territoriale de la gendarmerie
- ②④ Peloton de la garde nationale
- ②⑤ Maison d'arrêt
- ②⑥ C.E.D.
- ②⑦ Parc de vaccination
- ②⑧ Commissariat de police
- ②⑨ Service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- ③⑩ Service local de la jeunesse
- ⚽ Terrain de sports
- ⚽ Complexe sportif
- 🚛 Gare routière gros porteur
- 🚗 Gare voyageur
- ☪ Cimetière Musulman
- ✝ Cimetière Chrétien
- Quai pour pirogues



LÉGENDE

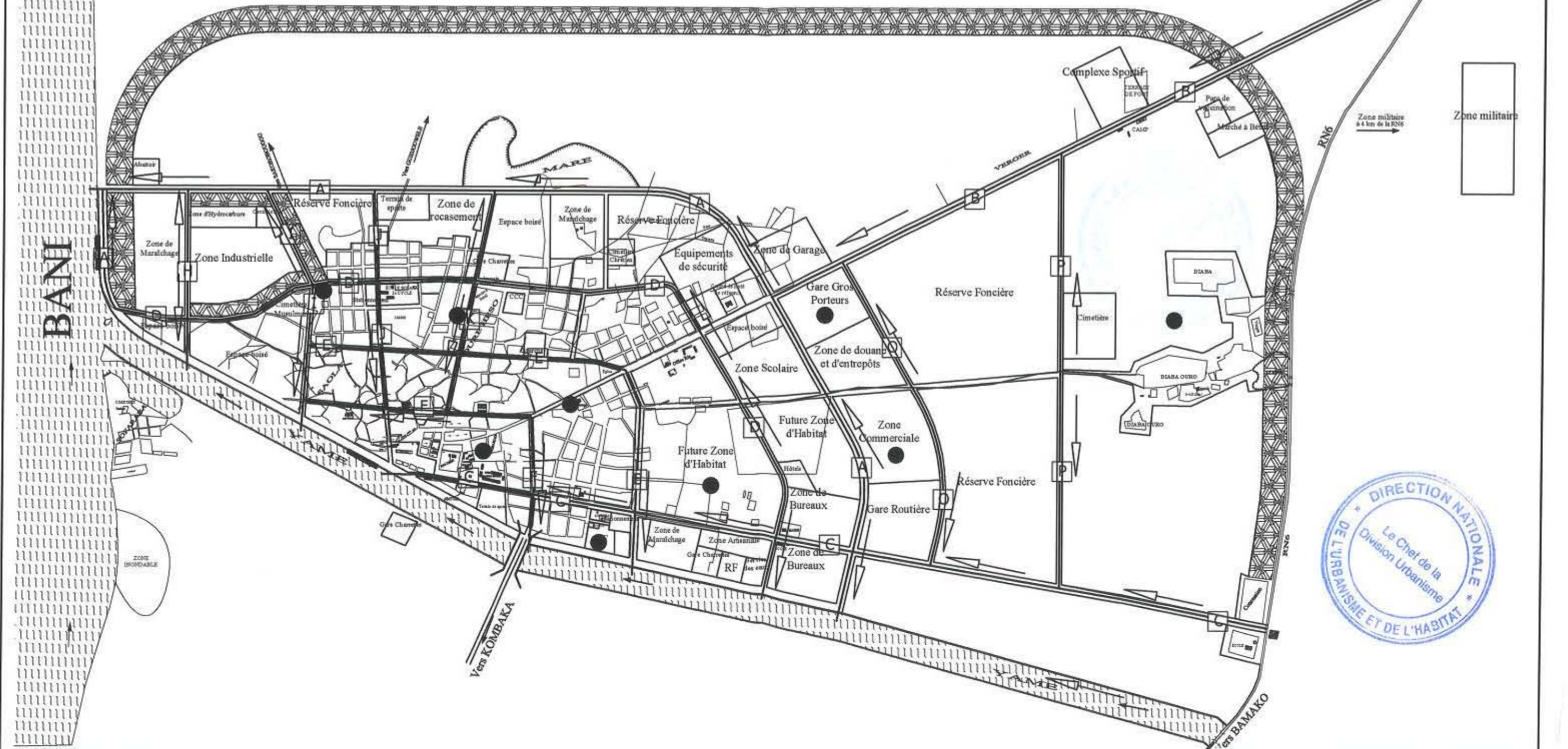
	Collecteurs à créer
	Désignation des collecteurs
	Sens d'écoulement des eaux
	Dépôt de transit
	Décharge finale
	Aménagement de la berge

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE LA VILLE DE SOFARA ASSAINISSEMENT

PLANCHE: 04

ECHELLE: 1/15 000

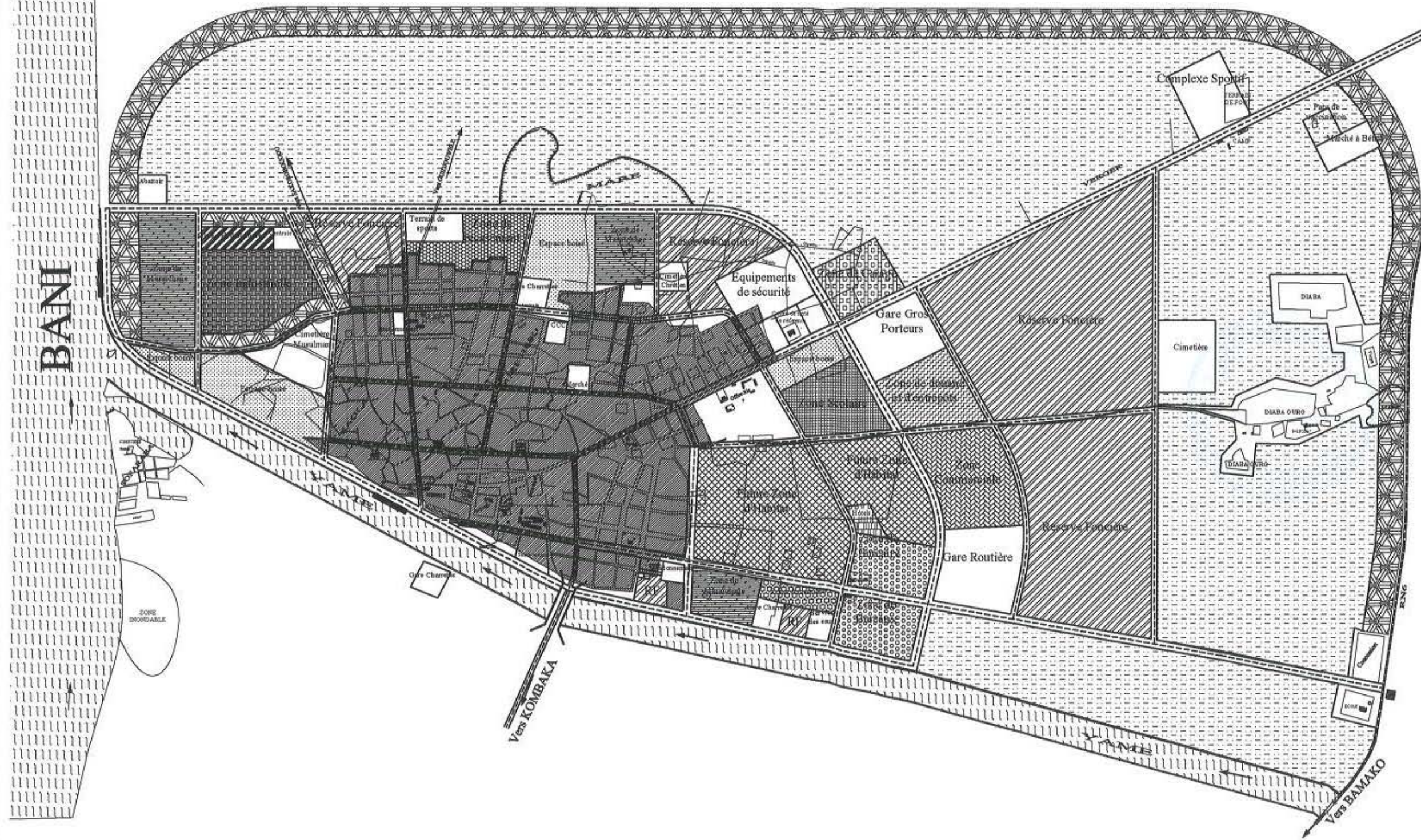
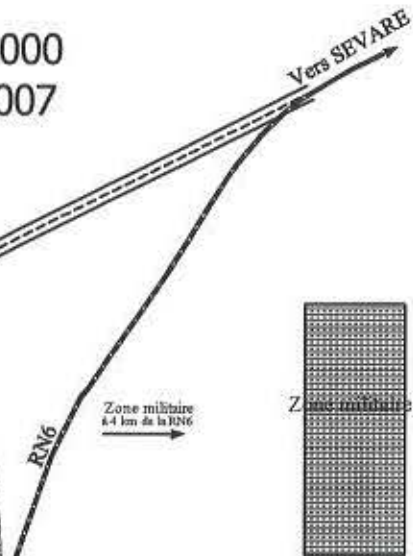
DATE: AVRIL 2007





SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
ZONAGE
PLANCHE: 01

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007



LÉGENDE

- Tissu existant
- Future zone d'habitat
- Réserve foncière
- Zone de recasement
- Zone commerciale
- Zone industrielle
- Zone de bureaux
- Zone de maraîchage
- Zone de garage
- Zone de douane et d'entrepôts
- Zone artisanale
- Zone d'hydrocarbures
- Zone scolaire
- Zone militaire
- Bande verte de protection
- Zone boisée
- Zone hôtelière
- Zone de cultures
- Cours d'eau

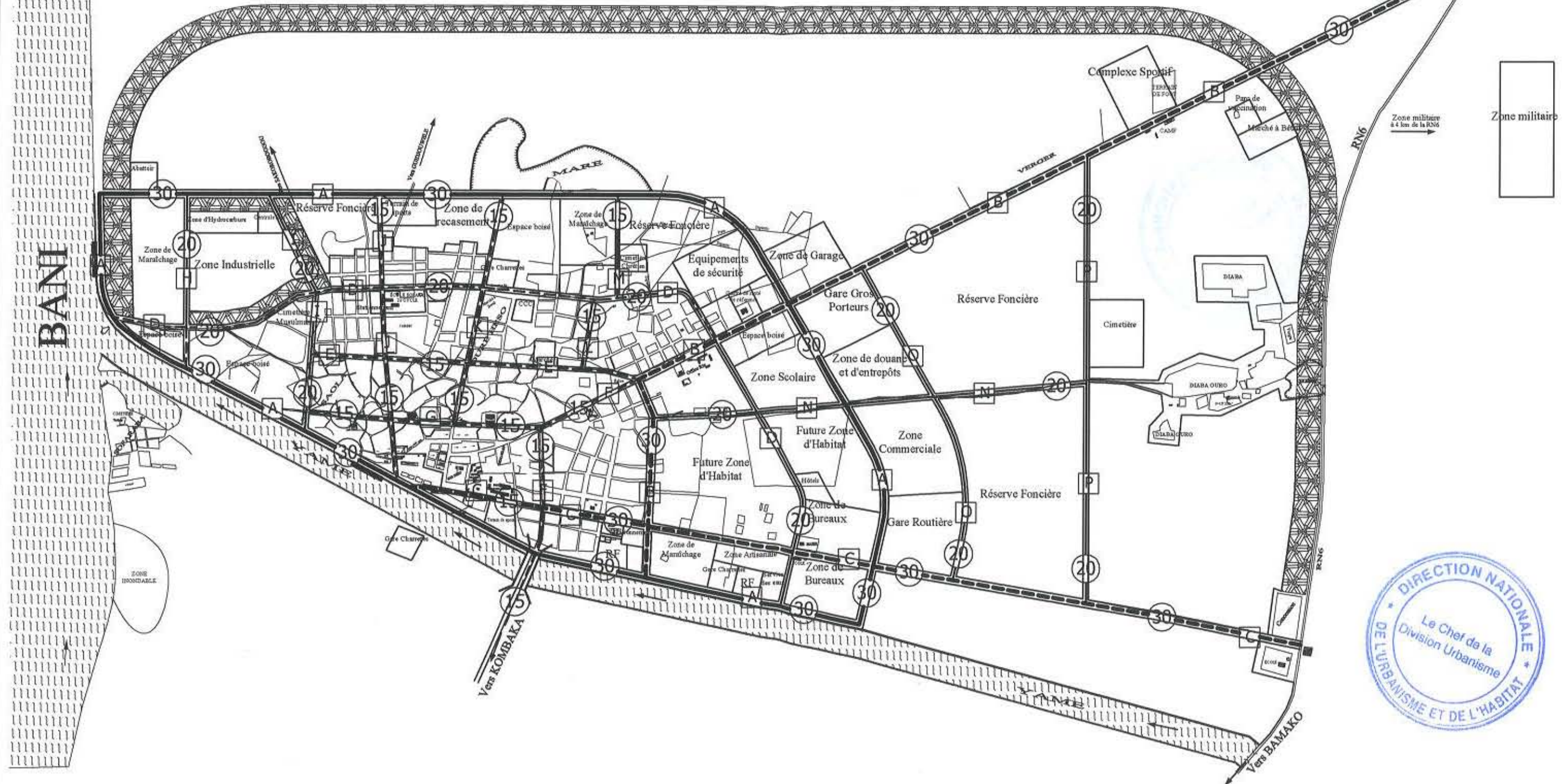
LÉGENDE

	Voie primaire à créer
	Voie primaire à aménager
	Voie secondaire à créer
	Voie secondaire à aménager
	Emprise de la voie
	Désignation de la voie
	Ouvrage d'art
	Aménagement de la berge



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU)
DE LA VILLE DE SOFARA
VOIRIE
PLANCHE: 02

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AVRIL 2007



VIII- ANNEXES



DECISION N°0228/GRM- CAB-3
Portant autorisation d'enquêtes géographiques
et socio-économiques





DECISION N° 0228 /GRM-CAB-3

**Portant Autorisation d'Enquêtes Géographiques et Socio-économiques
Préalables à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la
Ville de Sofara**

Le Gouverneur de la Région de Mopti

- Vu- la Constitution de la République du Mali,
- Vu- l'Ordonnance N°00-27/P-RM du 22 Mars 2000, portant Code Domaine et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 Février 2002 ;
- Vu- la Loi N°02-0016/P-RM du 03 Juin 2002, fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu- le Décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu- le Décret N°182/PG-RM du 3 Juillet 1978, portant répartition des actes d'administration et des actes de gestion du personnel ;
- Vu- le Décret N°95-210/P-RM en date du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales,
- Vu- les nécessités,

DECIDE

Article 1 : Les Enquêtes Géographiques et Socio-économiques Préalables à l'Elaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Sofara sont déclarées ouvertes à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes la ville de Sofara et les villages environnants.

DELIBERATION N°06/008/CRF
du conseil communal de Fakala



Délibération N°06/008/CRF

Le conseil communal régulièrement convoqué en session Extraordinaire le 07 octobre 2006 au cours de sa séance du 07 octobre 2006 le conseil à décider de :

Adopter le schéma de développement urbain de Sofara

Votants	16
VOIX POUR	16
VOIX CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les Conseillers Communaux Présents

1. Alassane GUINDO
2. Malick Camara
3. Yoro CISSOKO
4. Sekou CAMARA
5. Bocary dit Garba KOITA
6. Aminata Nah DRAME
7. Halima KONE
8. Gouro BARRY
9. Modibo DIAGAYETE

10. Doussan KONE
11. Mamadou CISSE
12. Ibrahim CISSE
13. Sekou TRAORE
14. Dampié DEMBELE
15. Amadou dit Samba DIAGAYE
16. Broulaye DIAKITE



Sofara le 07 octobre 2006

Le MAIRE

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

EN DATE DU.07 octobre 2006

Session extra ordinaire du 7 octobre 2006 ,Séance du 07 octobre
L'an deux mil six et le sept octobre ,le conseil communal s'est réuni à
Sofara,sous la présidence de Monsieur Alassane Guindo Maire de la
commune de FAKALA à la suite de la convocation adressée par le Maire le 28
septembre 2006

Présents :

Alassane Guindo,Malick Camara,Yoro Cissoko,SéKou Camara,Bocary dit
Garba Koïta,Aminata Dramé,Halima Koné,Gouro Barry,Doussan Koné,
Modibo Diagayeté,, Sékou Traoré,Mamadou Cissé,Ibrahim
Cissé,Amadou Diagayeté,Dampié Dembélé,Broulaye Diakité.
En présence de Kolado Kane Diollo secrétaire Général

Absents :

Fomon Traoré décédé

Objet : Adoption du Schéma Directeur d'urbanisme de Sofara:

Monsieur le Maire : Bonjour camarades , je vous remercie d'avoir répondu à
mon appel ,le quorum étant atteint on peut commencer le travail . Après
adoption à l'unanimité de l'ordre du jour le Maire expliqua au conseil que:
depuis un certain le processus d'élaboration du schéma directeur urbain de
notre ville est lancée. Pendant dix jours maintenant un travail énorme a été
fait .

pour mieux vous édifier je donne la parole aux spécialistes qui sont là en
personnes ressources .(après les présentations)

Drissa Nicolas Koné (Architecte - urbaniste): Le Schéma d'urbanisme veut
dire donner les grandes lignes ,car le village grandit tous les jours les
hommes naissent et meurent ils font des vas et viens . Ils ont tous besoins
d'espace . D'abord il y' a les concessions pour habiter ,il y' a les places
publiques ,les voies pour faciliter les déplacements, les besoins d'écoles et de
centre de santé vont se faire sentir . Donc il faut faire des projections dans le
future et prévoir cela .

Nous sommes venu dans ce cadre puisque le gouvernement a estimé qu'il faut
aider les communes naissantes car il y' a les agriculteurs, les éleveurs, ce qui
veulent installer des usines et d'autre activités . C'est pourquoi un seul
spécialiste ne peut pas faire un schéma , il faut un ensemble de spécialistes
(urbaniste ,topographe,socio-économiste architecte ingénieur, démographe
etc...) car il s' agit de voir d'ici vingt ans que sera Sofara . Nous avons fait des
projections il s' est trouvé que d'ici cette date la population serait de plus de
10.000 habitants contre 7000 aujourd'hui . Des Zonages ont été faite pour

- les habitations
- le centre commercial
- les gares routières
- les zones industrielles
- les abattoirs



DECISION N° 06/93/PDJ
du préfet de Djenné portant approbation de la Délibération
n°008/CRF du 07 octobre 2006



DECISION N° 06/93/ PDJ
PORTANT APPROBATION D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE FAKALA RELATIVE A L'APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SOFARA

Le Préfet du Cercle de Djenné

Vu la Constitution de la République du Mali ;
Vu la loi n° 93 – 008/AN – RM du 11 février modifiée déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
Vu la loi 95 – 034/AN- RM du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales et les textes modificatifs subséquents ;
Vu la loi n° 96 – 059/AN-RM du 4 novembre 1996 portant création des communes ;
Vu le décret 95-210/PRM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales et les textes modificatifs subséquents ;
Vu la délibération n° 008 –CRF en date du 7 octobre 2006 du conseil communal de Fakala portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de Sofara,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération sus visée du conseil communal de Fakala relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Sofara,


Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

Djenné le 9 octobre 2006

Ampliations :

- GRM.....1/PCR
 - Maire C/Fakala :...2/p-ex
 - S/P Fakala :.....1/P-INF
 - Dossiers et chrono :..2
- 6

Le Préfet


Mamoutou Balla DEMBELE
Administrateur Civil



LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER



MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTON NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SOFARA

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIEER
DU 28 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2006 :**

N°	Prénom(s) et Nom	Structure
1	Moustapha Kanté	Sous Préfet / Sofara
2	Alassane Guindo (Maire)	Mairie / Sofara
3	Ibrahima Cissé	Mairie / Sofara
4	Kolado Kane Diallo	Secrétaire général Mairie / Sofara
5	Sékou Traoré	Conseiller commune Fakala
6	Broulaye Diakité	Conseiller commune Fakala
7	Gouro Barry	Conseiller commune Fakala
8	Doussan Koné	Conseiller commune Fakala
9	Dramane Koné	Conseiller du chef de village de Sofara
10	Malmoudou Cissé	Conseiller du chef de village de Sofara
11	Balla Touré	Conseiller du chef de village de Sofara
12	Fanta Karamoko Traoré	Coordination des femmes de Sofara
13	Aminata Sofara	Coordination des femmes de Sofara
14	Fanta Traoré	Coordination des femmes de Sofara
15	Tiokiri Cissé	Association des éleveurs de Sofara
16	Demba N'Guero	Association des transporteurs de Sofara
17	Malick Barry	Association des artisans de Sofara
18	Mamadou Maïga	Coopérative des agriculteurs de Sofara
19	Boubacar Traoré	Association des commerçants de Sofara
20	Seydou Touré	Association des pêcheurs de Sofara
21	Sékou Camara	Association des jeunes de Sofara
22	Aminata Dramane	CAFO
23	Hadja Cissé	Caisse associative de crédit Sabougniouma
24	Belco Barry	Association des parents d'élèves (APE)
25	Mamadou Yattabary	AUEP
26	Julien Bernard	IRCOD / Mulhouse
27	Ibrahim I. Touré	CAR
28	Yéro Sissoko	Chef poste vétérinaire / Sofara
29	Amadou B. Koné	Chef antenne agriculture / Sofara
30	Souleymane Guindo	Chef antenne pêche /Sofara
31	Brahima Camara	Chef antenne Office Riz Mopti / Sofara
32	Intimbèye Kassogué	CGS
33	Ousmane Dao	Chef poste médical / Sofara
34	Fatogoma Sylla	ONP
35	Issa Kané	SOTELMA
36	Mamoutou Koné	Antenne conservation de la nature
37	Fatogoma Bamba	Service local urbanisme / Djenné



**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
DU 28 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2006 : (Suite)**

N°	Prénom(s) et Nom	Structure
38	Moussa Konaté	DNUH
39	Diadié Diop	DNUH
40	Moussa Sangaré	DRUH / Mopti
41	Kassé Camara	DRUH / Mopti
42	Mahamadou Traoré	DRACPN / Mopti
43	Daouda Berthé	DRDC / Mopti
44	Demba Diallo	DRPSIAP / Mopti
45	Harouna Diallo	Agence régionale IGM / Mopti
46	Djoro Diawara	Représentant commune de Femaye
47	Gouro H. Dibo	Représentant commune de Barassala
48	Hama Yéro Dicko	Représentant commune de Soye Représentant
49	Tidiani Minta	commune de Timiniri
50	Moussa Garango	Représentant commune de Timissa
BUREAU D'ETUDES		
1	Drissa Nicolas Koné	Architecte-Urbaniste Chef bureau. d'études
2	Dazan Coulibaly	Ingénieur-Urbaniste
3	Calixte Traoré	Socio - économiste, Planificateur
4	Moussa M. Kanouté	Dessinateur
5	Amadou Coulibaly	Dessinateur- Projeteur



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS
UTILISES DANS L'ETUDE :

Sigles /Abréviations	Développement
ACN :	Antenne du service de la Conservation de la Nature
AMADER	Agence Malienne de Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CAR	Centre d'Animation Rurale
CED :	Centre d'Etude pour le Développement
CFA :	Compagnie Financière Africaine
CPPA	Centre Professionnel et de Perfectionnement Agricole
CSCOM :	Centre de Santé Communautaire
DNUH:	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DRACPN:	Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DRPSIAP:	Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DRUH:	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
FM :	Modulation de Fréquences (sigle en anglais)
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONP:	Office National des Postes
ORTM:	Office de Radio Diffusion Télévision Nationale du Mali
ORM	Office Riz Mopti
PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDU:	Schéma Directeur D'Urbanisme
SOTELMA:	Société des Télécommunications du Mali
TF:	Titre Foncier



BIBLIOGRAPHIE

Liste des documents consultés :

- 1- Recensement général de la population et de l'habitat de 1987, publié en Janvier 1990 : Résultats définitifs.
Volume 0 : Ensemble du pays
Tome 2 : Répertoire de village
- 2- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats définitifs
Tome 4 : répertoire de village
- 3- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats définitifs
Tome 3 : Série habitat
- 4- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats provisoires
- 5- Annuaire statistique du Mali – 2001
- 6- Carte thématique des communes du Mali Carte thématique des communes du Mali.
- 7- Programme de Développement annuel de la Commune rurale de Fakala– Exercice 2006.





AGENCE URBADEX

URBANISME - AMENAGEMENT - ARCHITECTURE - DECORATION
EXPERTISE IMMOBILIERE

Bamako, le 12 septembre 2006

ORDRE DE MISSION N° 2006/007/URBADEX

- Messieurs :** Drissa Nicolas KONE, Architecte – Urbaniste- Chef de Mission
Dazan COULIBALY, Ingénieur - Urbaniste
Calixte TRAORE, Spécialiste en planification
Fadiala FOFANA, Chauffeur,
se rendront à SOFARA
- But de la mission :** Etudes Topographiques et Enquêtes Préparatoires pour
l'Elaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de
SOFARA
- Moyens de transport :** Véhicule R 3753 MD
- Date de Départ :** Le Mercredi 13 septembre 2006
- Date de retour :** Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX


Drissa Nicolas KONE
Architecte – Urbaniste

Ampliations :

- Gouverneur Mopti.....1
- Préfet Djenné.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire SOFARA1
- DRUH Mopti1
- Intéressés4
- Chrono.....1





AGENCE URBADEX

URBANISME - AMENAGEMENT - ARCHITECTURE - DECORATION
EXPERTISE IMMOBILIERE

Bamako, le 26 septembre 2006

ORDRE DE MISSION N° 2006/09/URBADEX

Messieurs : Drissa Nicolas KONE, Architecte – Urbaniste- Chef de Mission
Dazan COULIBALY, Ingénieur – Urbaniste
Calixte TRAORE, Spécialiste en planification
Amadou KATILE, Chauffeur
se rendront à SOFARA

But de la mission : Elaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de SOFARA.

Séminaire Atelier du 28 septembre au 07 octobre 2006

Moyens de transport : Véhicule N° P 5357 MD

Date de Départ : Le mercredi 27 septembre 2006

Date de retour : Fin de mission

Pour l'Agence URBADEX

Drissa Nicolas KONE

Ampliations :

- Gouverneur Mopti.....1
- Préfet Djenné.....1
- DNUH Bamako.....1
- Maire SOFARA1
- DRUH Mopti1
- Intéressés4
- Chrono.....1



DECRET N° 07-_____ /P- RM DU

**PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE SOFARA ET ENVIRONS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P- RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la loi n° 02-003 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04- 607 /P- RM DU 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04- 140/P- RM du 29 avril 2004, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04 – 141/ P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2007 à 2026, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Sofara et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Sofara et environs.

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Sofara et environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le

Le Président de la République,

Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,

Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,

Le Ministre de l'Habitat et de
l'Urbanisme,

Kafougouna KONE

Modibo SYLLA

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,

Le Ministre des Domaines de l'Etat
et des Affaires Foncières

Marimantia DIARRA

Madame SOUMARE Aminata SIDIBE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Abou – Bakar TRAORE